

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 3 février 2011

Présents :

Jean-Jacques BENOIT - Jean-Louis HAURIE – Danielle LE ROY - Dany DEBAULIEU - Michel CABANNES - Odette EYSSAUTIER - Thierry HOFER - Philippe DESPUJOLS - Edith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT - Mado LAMBERT (départ à l'aff n°2011-033)- René LAVERSANNE

Laure CURVALE - Patrick GUILLEMOTEAU (départ à l'aff n°2011-037) - Ibrahim N'DIAYE - Samira EL KHADIR - Nathalie DELTIMPLE - Didier SARRAT - Touria YAHIAOUI - Isabel VINCENT-PEREIRA - Gérard DUBOS - France NORMAND - Frédéric DANJON - Maxime MOULINIER - Maria FUENTES - Alain AMIDIEU - Sylvie LESTURGEON - Patricia FENOCCHIO - Michel OLIVIER - Lahcen BAYTI - Christian MILLIER - Franck RAYNAL (départ à l'aff n°2011-039) - Dominique MONNIER - Sylvie TRAUTMANN - Eric MARTIN - Nathalie MARCADET-LABARBE - Marie-Céline LAFARIE - Pascal BREUZARD - Isabelle UFFERTE - Gérard BARTHÉLEMY

Absents ayant donné procuration :

Mado LAMBERT : procuration à Nathalie DELTIMPLE (à partir de l'aff n°2011-033)

Corinne GONET : procuration à Samira EL KHADIR

Marie-Françoise BOURDEAU : procuration à Jean-Louis HAURIE

Absent : Charles ZAÏTER

Secrétaire de séance : Maxime MOULINIER

\*\*\*

En l'absence d'observation et de remarque, Monsieur le Maire déclare que le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2010 est adopté et que les délibérations n°11-043, 11-044, 11-045 et 11-046 complétées suite au Groupe de Travail Marché et à la CAO du 28 janvier 2011, sont déposées sur table.

\*\*\*

### **aff n°11-032 : Débat d'orientations budgétaires**

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3500 habitants, un débat ait lieu en conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

### **Partie 1 : Les perspectives macroéconomiques pour 2011**

L'année 2010 a été marquée par des réflexions importantes sur l'organisation de la gouvernance locale et sur les relations financières entre l'État et les Collectivités Locales. Cette réflexion s'est tenue dans un contexte économique mondial difficile même si la tendance est depuis quelques mois au retour d'une croissance modérée en France.

L'hypothèse de croissance du PIB prévue dans la Loi de Finances pour 2011 est de 2%. Selon l'INSEE, l'économie française croîtrait sur l'ensemble de l'année 2010, à un rythme de 1,6 %. Sur l'ensemble de la période 2011, l'économie française se maintiendrait ainsi sur la tendance qu'elle connaît depuis la sortie de récession.

La loi de finances 2011 repose sur une hypothèse d'inflation à 1,5%. L'inflation s'est réveillée fin 2010 avec une flambée des prix du pétrole. Après des mois de progression presque nulle, les prix à la consommation ont rebondi : comparés à décembre 2009, ils ont augmenté de 1,8%. Les prix de l'énergie ont augmenté de 12,5% sur un an. La flambée la plus spectaculaire concerne les combustibles liquides (+ 26,5%), mais aussi les carburants (+ 15%). La montée des prix pourrait se poursuivre : d'une part la hausse des cours de matières premières agricoles n'a pas encore été répercutée sur les prix des produits alimentaires tandis qu'à la pompe, le coût du carburant a poursuivi sa hausse. Enfin,

toute une série de tarifs sont renchérissés en ce début d'année (électricité, primes d'assurance, abonnements aux box internet et aux téléphones portables).

Selon l'exposé des motifs de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour 2011-2014, « si une partie des dispositions de la 1<sup>ère</sup> LPFP a pu être mise en œuvre, comme la programmation des dépenses de l'État, la trajectoire des comptes publics inscrite dans la loi de programmation du 9 février 2009 a été rendue caduque par la crise économique, qui a conduit à une dégradation rapide et marquée des finances publiques. Aussi, la France se trouve confrontée à des déséquilibres budgétaires forts en raison de la crise économique, mais aussi d'une situation antérieure fragilisée par des années de déficits. »

La loi de programmation des finances publiques 2011-2014 définit les orientations et objectifs des finances publiques :

- l'évolution prévue du besoin de financement des administrations publiques, passant de - 7,7% de PIB en 2010, à - 2% de PIB en 2014,
- l'évolution prévue de la dette des administrations publiques, passant de 86,2% de PIB en 2011 à 85,3% du PIB en 2014,
- l'évolution prévue des dépenses de l'ensemble des administrations publiques de +0,8% en volume en moyenne annuelle,
- les deux règles de progression des crédits de l'État :
  - la règle « zéro volume » (stabilisation en euros constants) sur le périmètre comprenant les crédits du budget général et les prélèvements sur recettes,
  - la règle du « gel en euros courants », appliquée sur le même périmètre de crédits et de prélèvements, hors charge de dette et hors contribution de l'État aux pensions des fonctionnaires (« zéro valeur hors dette et pensions »),
- la règle de la stabilisation en valeur, sur la période 2011-2013, des concours financiers de l'État aux collectivités locales, hors FCTVA et DC RTP (dotation de compensation de la réforme de la TP).

## **Partie 2 : Les mesures de la loi de finances rectificative 2010 et de la loi de finances initiale 2011 concernant les collectivités locales**

### **I- La loi de finances rectificative 2010 (JO 30 décembre 2010)**

Tout comme la loi de finances initiale pour 2011, elle comporte des dispositions importantes concernant les communes et les établissements publics de coopération intercommunale.

La révision des valeurs locatives des locaux commerciaux professionnels s'effectuera en plusieurs étapes : - phase d'expérimentation en 2011, dans 5 départements puis phase de généralisation en 2012 et 2013, phase d'intégration des bases dans les rôles en 2014, et mise à jour permanente des évaluations.

La révision initiale permettra de recalculer les bases d'imposition sur les valeurs de marché. Le mode de calcul de ces valeurs sera simplifié avec la mise en place d'une grille tarifaire au mètre-carré.

La révision s'opérera à produit constant pour les collectivités territoriales, sans effet redistributif entre les locaux d'habitation et les autres locaux.

Afin d'évaluer l'impact prévisible de cette révision, le Gouvernement présentera au Parlement un rapport évaluant les conséquences de la révision dans les départements test.

Le FCTVA est prorogé jusqu'au 31 décembre 2014, le bénéfice du FCTVA au titre des dépenses d'investissement intégrant le patrimoine des collectivités territoriales, en vue de la couverture du territoire par les réseaux de téléphonie mobile et d'accès à internet.

## **II- La loi de finances initiale 2011**

### **- un gel pendant 3 ans des concours financiers de l'État aux collectivités locales**

A périmètre constant, les prélèvements sur recettes au profit des collectivités locales diminuent de 55,5 milliards d'euros en 2010 à 55,3 milliards d'euros. L'ensemble des concours de l'État (y compris les amendes de police et le FCTVA, désormais hors enveloppe normée) s'élève à 60,2 milliards d'euros.

Dans l'enveloppe normée, les variables d'ajustement sont en diminution de 7,43%. Il s'agit de dotations de compensation, notamment de l'ex-TP. En ce qui concerne la plupart des dotations de fonctionnement et d'investissement, elles font également l'objet d'un gel, alors qu'elles étaient indexées jusqu'en 2010, sur la progression de la DGF et sur la formation brute de capital fixe.

Symboliquement, les mots « constituant l'effort financier de l'État aux collectivités territoriales » jusqu'à présent accolés aux crédits destinés aux collectivités sont remplacés par les mots « constituant les transferts financiers de l'État ».

La dotation globale de fonctionnement (41,1 milliards d'euros) qui représente près de 69% des concours financiers, est en augmentation de 0,49%. De nouvelles dispositions modifient profondément les modalités d'évolution des différentes parts.

Pour les communes, les dotations de base (habitants et superficie) sont gelées à leur niveau 2010.

La dotation de garantie diminue de 130 millions (- 2,54%) et fait l'objet d'une évolution différenciée :

- gel pour les communes dont le potentiel fiscal/habitant est inférieur à 0,75 fois le potentiel fiscal moyen (PFM)/habitant de l'ensemble des communes,
- diminution variant de 0% à - 6% pour les communes disposant d'un potentiel fiscal/habitant égal ou supérieur à 0,75 fois le PFM, soit supérieur à 561,493 €/habitant.

L'impact pour la commune de Pessac est actuellement calculé par les services de la Ville.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale augmente de 77 millions d'euros par rapport à 2010 (soit une augmentation de + 6,2%). Cette majoration bénéficie :

- aux 250 premières communes de plus de 9 999 habitants (Pessac ne sera pas concernée)
- aux 30 premières communes de 5 000 à 9 999 habitants.

### **- les dispositions de la loi de Finances pour 2011 relatives à la fiscalité locale**

De nombreuses dispositions d'ordre général ou diverses figurent dans la loi de finances 2011 :

- les plafonds des revenus à ne pas dépasser pour bénéficier en 2011 des exonérations, abattements, dégrèvements ou plafonnement de la taxe d'habitation ou de la taxe foncière ont été relevés de 1,50 %.
- La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2011 est fixée + 2%.

Pour tirer les conséquences des modifications des conditions de transfert de la part départementale de la taxe d'habitation, la date limite de vote des budgets primitifs est reportée au 30 avril 2011.

### **- point sur la réforme de la taxe professionnelle (TP)**

Cette réforme concerne la CUB. Celle-ci finance les communes membres et intervient pour leurs comptes dans de nombreux domaines. Cette réforme aura donc un impact fort pour notre commune.

La TP a été supprimée en 2010 et remplacée par la contribution économique territoriale (CET) composée d'une cotisation foncière entreprises (CFE) et d'une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La CFE est assise sur les biens immobiliers des entreprises. La CVAE est assise sur la valeur ajoutée des entreprises. La CET est plafonnée à 3% de la valeur ajoutée.

Un régime transitoire en 2010 : Les collectivités cessent de percevoir la TP et reçoivent une compensation relais.

La répartition des ressources fiscales est réorganisée. En 2011, les départements reçoivent la part régionale de TFPB, tandis que les communes et GFP héritent des parts régionales et départementales de TFNB ainsi que de la part départementale de TH.

En matière de pouvoir de taux, les changements touchent en particulier les régions. Celles-ci ne disposent plus de produit d'imposition directe sur les ménages, leur fiscalité repose essentiellement sur

les entreprises. Elles perdent aussi tout pouvoir de taux sur leur fiscalité directe. Les départements conservent à la fois une fiscalité ménages et entreprises, leur pouvoir de taux ne porte plus que sur la TFPB. Le bloc communal conserve un pouvoir de taux réorienté majoritairement sur la fiscalité des ménages.

### **Partie 3: Une situation financière qui reste saine au 31 décembre 2010 et une prospective maîtrisée pour 2011 tout en développant une politique d'investissement dynamique**

#### **I- Les éléments de l'exercice 2010**

##### **- des recettes de fonctionnement 2010 en progression malgré le désengagement de l'État**

L'année 2010 présente le taux de progression le plus fort de ces 4 dernières années. La commune bénéficie de la reprise des droits de mutation et d'une fiscalité dynamique. Toutefois le poste des dotations de l'État versées à la commune est marqué par une diminution.

##### **L'origine de cette évolution :**

- ◆ Une Dotation Globale de Fonctionnement en baisse. La DGF (forfaitaire + dotations d'aménagement) qui atteignait plus de 12,2 millions d'euros en 2009 est passée à 12,1 millions en 2010 (stagnation de la part forfaitaire de la DGF et de la DSU, baisse de la dotation nationale de péréquation).
- ◆ Des droits de mutations en forte hausse
  - 2007: 1,82 M€
  - 2008: 1,75 M€
  - 2009: 1,21 M€
  - 2010: 1,83 M€ (estimation avant la fin de la journée complémentaire)

Nous avons constaté une reprise des droits de mutations dès les premiers mois de 2010, toutefois s'agissant d'une recette volatile il conviendra d'être prudent pour les prévisions futures.

- ◆ La fiscalité : des bases nettes toujours en croissance  
On observe une évolution convenable de nos bases fiscales malgré la crise économique et financière qui touche l'Union Européenne. Pour rappel, l'évolution réglementaire des bases fiscales 2010 a été de 1,20 % en 2010.  
Les contributions directes qui atteignaient 31,3 M€ en 2009 ont atteint 32,9 M€ en 2010 soit une progression de 5,27%.
- ◆ Les recettes CUB  
La Dotation de Solidarité Communautaire versée par la CUB est passée de 2,58 M€ à 2.65 M€ soit une progression de presque 3%.

L'ensemble des recettes présentées ci-dessus représente 85% de nos recettes réelles de fonctionnement. Pour le reste, on note une progression modérée de nos produits de services : accueil périscolaire, accueil de loisirs, restauration scolaire.

##### **- une évolution très maîtrisée de nos dépenses de fonctionnement sur l'exercice 2010**

Le niveau d'évolution de nos dépenses de fonctionnement est le plus faible de ces dernières années.

L'origine de l'évolution de ces dépenses :

Des frais de personnel en évolution raisonnable de 2,8%. Cette progression modérée doit être retraitée de l'intégration du personnel de Pessac en Scène au 1<sup>er</sup> avril 2010. En effectuant ce retraitement, la progression de nos frais de personnel est de 2,3%. Les dépenses à caractère général

sont également maîtrisées afin de préserver notre autofinancement.

### **- un autofinancement largement positif**

Il se situera pour 2010 à un montant de l'ordre de 6 M€ qui s'explique par une évolution plus rapide de nos recettes de fonctionnement par rapport à nos dépenses de fonctionnement.

- un bon niveau de réalisation de nos investissements

On note sur l'exercice 2010 un bon taux de réalisation de nos dépenses d'investissement de 10,5 millions d'euro (plus de 75%) et un recours à l'emprunt de 0,75 M€ sur un index taux fixe bonifié de 2,43%.

## **II- Les orientations pour le budget 2011**

- les recettes de fonctionnement en 2011

### ◆ Fiscalité directe locale (TH, TFPB, TFPNB)

Cette recette représente 57% des recettes de fonctionnement et pèse de plus en plus dans nos ressources réelles de fonctionnement du fait du désengagement de l'État.

Dans un contexte économique mondial morose, il est difficile de prévoir l'évolution des bases. Par conséquent il est encore trop tôt pour prendre la décision concernant notre politique de taux de fiscalité.

Toutefois voici nos estimations de bases fiscales en date du 20 janvier 2011.

A noter que la loi de finances 2011 a prévu de revaloriser les bases fiscales de 2% pour l'année 2011.

### ◆ L'enveloppe CUB (5% de nos recettes)

La Dotation de Solidarité Communautaire passe de 2,65 M€ à 2,72 M€ soit une progression de 2,5%.

### ◆ Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) (20 % de nos recettes de fonctionnement)

La part forfaitaire de la DGF qui se situait à 10 083 K€ et la Dotation de Solidarité Urbaine (1,3 M€) devraient au mieux rester sur des bases 2010 mais pourraient connaître une baisse (notamment la DGF). Les services simulent les effets de la loi de finances sur les dotations de l'État.

Ensuite, les droits de mutations seront prévus de manière prudente en prenant en compte l'exécution de 2010 et les réalisations des 2 premiers mois de 2011.

Enfin, les produits d'exploitation seront budgétés sur la base des réalisations 2010.

- des dépenses de fonctionnement 2011 à contenir pour préserver nos bons équilibres financiers actuels

Les dépenses de personnel représentent le premier poste de dépenses de fonctionnement de la commune (56% des dépenses de fonctionnement).

Après l'évolution mesurée de 2009-2010, l'objectif 2011 reste d'avoir une croissance raisonnable de ce chapitre 012 « frais de personnel ». Cette année verra jouer l'intégration du personnel de Pessac en Scènes sur 12 mois et l'intégration d'agents du CCAS sur le budget communal. Cette mutualisation entre la commune et le CCAS concerne notamment la Direction des Ressources Humaines et la Direction des Finances. Les premières hypothèses de travail nous amènent à une évolution de ce poste de l'ordre de 2 à 2,5% y compris l'intégration de personnel du CCAS.

Les charges générales et les charges de gestion (23 M€ environ) connaîtront également une évolution des plus mesurée (qui devrait être inférieure à 2%).

- les recettes d'investissement pour 2011

Pour l'exercice 2011 les recettes d'investissement seront constituées :

- du fond de compensation à la TVA et de la taxe locale d'équipement pour un montant global proche du million d'euros.
- de subventions d'investissement avec notamment le FEDER et le Conseil Général pour la crèche de Cazalet, le Conseil Régional pour le hall des sports du Haut Livrac, le Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC).
- l'emprunt et l'autofinancement participeront également et comme chaque année à l'équilibre de notre section d'investissement.

### **- les dépenses d'équipement 2011 seront en progression**

Les investissements se décomposent entre l'investissement courant et l'investissement à caractère pluriannuel (PPI).

L'enveloppe dédiée aux investissements courants devrait être budgétée à hauteur de 4 à 4,5 M€.

On trouvera dans cette enveloppe :

- les opérations de gros entretien des bâtiments sportifs, culturels, associatifs et à destination des jeunes,
- la rénovation et l'extension des réseaux, notamment d'éclairage public,
- des aménagements de parcs, d'aires de jeux,
- l'acquisition de matériel et mobilier pour les écoles, les stades et gymnases, les centres de loisirs, le service de la vie associative, la médiathèque et la bibliothèque.

Les dépenses liées au PPI devraient progresser par rapport à 2010. Elles sont à ce jour envisagées autour de 10 M€.

Seront notamment budgétées les opérations à caractère pluriannuel suivantes :

- la restructuration du centre de loisirs de Romainville
- la construction de la salle multi-activités de Bellegrave
- la rénovation de l'Hôtel de Ville
- la continuation du Plan lumière
- la constitution de réserves foncières

La mise en place du portail @ccueil et les travaux de réseaux préalables à l'extension de la ligne B du tramway vont également faire partie de ce PPI au titre de l'année 2011.

Il s'agit d'un budget de rigueur créative préparant l'avenir. Sous la contrainte d'une faible évolution des recettes de fonctionnement, la commune fait le choix d'une hausse réduite des dépenses de fonctionnement et une montée en régime des investissements.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Hofer** qui déclare « l'explosion de la bulle financière alliée au dumping social et écologique initié par certains états transforme profondément les conditions d'emploi de nombre de pessacais. 8 000 d'entre nous vivent sous le seuil de pauvreté. Le taux de chômage croît sur notre commune. Il faut avoir une pensée pour le personnel d'Aquitaine Prêt-à-Porter qui vient de recevoir sa lettre de licenciement.

Pendant ce temps, le coût du logement se renchérit et l'inflation renaît sur les biens de consommation courante, la nourriture notamment. Les mesures prises par le Gouvernement laissent planer une ombre bien noire sur l'avenir de plusieurs secteurs économiques : services à domicile, énergies renouvelables qui vont avoir les ailes coupées par la diminution des exonérations fiscales. Les emplois aidés, CAE affectés hors chantiers d'insertion à 6 mois maximum pour un mi-temps, maintiennent les salariés sous le seuil de pauvreté sans possibilité réelle de s'inscrire dans une démarche pérenne d'insertion professionnelle. Plutôt que d'augmenter le volume financier affecté à ces contrats et à ces personnes, l'État a choisi de partager la pauvreté.

Que dire de cet État qui a bien du mal à reconnaître les élans démocratiques dans le sud méditerranéen et qui croit bon de lâcher ses barbouzes dans le désert saharien ?

Que dire de ces reniements face au Grenelle de l'Environnement ? Là, encore, ce sont les plus fragiles qui sont les premières victimes. Notre responsabilité est grande face au dérèglement climatique et à la réduction de la biodiversité. Un autre monde est possible, plus solidaire, plus écologique.

La politique qu'anime la majorité municipale y contribue. Elle peut et doit aller plus loin. Nous proposons deux pistes : redéfinir les coûts d'accès aux services municipaux pour les familles. Les services y travaillent déjà. Il nous faut baisser les coûts de facturations pour les ménages les plus

modestes et vraisemblablement ré-étager les tarifs pour les familles bénéficiant de ressources confortables. Nous appelons également à la création d'un chèque Énergie pour permettre aux plus modestes de lancer les travaux d'isolation de leur maison, de double vitrer leurs fenêtres, de s'équiper en chauffe-eaux solaires, en kit hydro-économiques. Ce chèque Énergie pourrait permettre, comme d'autres villes l'ont fait, de cofinancer la location de véhicules en auto-partage pour les demandeurs d'emploi. Il pourrait être étendu à l'adaptation au GPL de voitures familiales. Ainsi notre commune permettrait aux ménages les plus modestes de mieux maîtriser leur budget tout en participant activement à la réduction des gaz à effet de serre. En ré-échelonnant les coûts d'accès aux services municipaux, en mettant en place le chèque Énergie, nous conforterons notre engagement de ville solidaire et durable. »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Raynal** qui souligne qu'il « ne pense pas que le Conseil Municipal soit la bonne instance pour débattre de la politique budgétaire du Gouvernement. Il signale qu'une réforme fiscale de grande ampleur a été annoncée pour 2011 et il attend de voir quels en seront les effets pour pouvoir en parler plus sagement.

La présentation instructive en matière de culture macro-économique et fiscale, et toujours très documentée sur le plan des principes budgétaires de Monsieur Cabannes, ne doit pas masquer le très grand flou dans lequel la situation spécifique à Pessac est maintenue.

En effet, si nous disposons d'éléments nombreux et circonstanciés sur l'exécution du budget passé, nous ne disposons pas ou tellement peu d'éléments sur le budget de 2011. Le débat d'orientations budgétaires risque donc, si on considère qu'il prépare le budget primitif, de tourner court puisque la municipalité répugne à dévoiler les grands traits essentiels de sa politique à venir.

Concernant le budget 2010, nous disposons d'informations dont on a tout lieu de se réjouir puisque cette exécution budgétaire a ménagé de bonnes surprises en matière de recettes, loin très loin du catastrophisme affiché et revendiqué par les élus locaux de la majorité municipale depuis quelques temps. A cet égard, plaintes, récriminations voire misérabilisme sont des valeurs amplement partagées par les exécutifs de la Région, du Département et de la Ville.

Or, que constatons-nous ? Nos recettes augmentent plus que prévu du fait de droits de mutation qui ont été à nouveau vigoureux à la fin du trou d'air immobilier, du fait de la revalorisation des bases d'imposition des impôts-ménages et du fait de la hausse des taux que vous avez votés, alors qu'il apparaît après coup qu'elle était non seulement inappropriée dans son principe mais excessive par son ampleur. »

**Monsieur Raynal** souligne qu'il a beaucoup apprécié l'euphémisme bureaucratique qui figure dans le dossier, on y parle de « fiscalité dynamique » pour parler d'augmentation des taux.

Côté dépenses, l'appréciation est nuancée. **Monsieur Raynal** prend acte d'un réel effort de modération dans la progression des dépenses de fonctionnement, un effort de maîtrise sur le volume de ces dépenses est sensible, quoique certains recrutements ou renouvellements de personnels contractuels pourraient être revus, notamment au niveau de la Communication. L'apparition de Côté Pessac a encore appauvri les maigres informations dont nous disposons.

« Concernant la prévision budgétaire, il y a un réel manque de lisibilité. Seules sont précisées les décisions et dotations qui sont du ressort de l'État. Le gel de ces dotations n'est pas scandaleux ni même anormal de participer à l'effort de la nation. Ce devrait même être notre devoir de contribuer à cet effort de redressement des finances publiques. Chacun le fera en tant que contribuable sur les impôts nationaux. En tant que collectivité, il nous reviendrait de montrer un signe, de montrer un exemple. Si les dotations stagnent les recettes fiscales vont continuer d'augmenter même en s'en tenant simplement à l'effet des bases. Les chiffres annoncés montrent une augmentation des recettes des impôts, d'après les projections, taxe d'habitation et taxe sur le foncier bâti de 3,6 millions d'euro sur l'année 2011. C'est une manne dont il faut mesurer l'ampleur au moment où les incertitudes économiques continuent de peser sur notre pays et sur chacun d'entre nous. Par ailleurs, la DSU est toujours là.

Donc, tout est précisé du côté de l'État et rien n'est annoncé précisément au niveau pessacais. Il n'y a aucun élément sur l'élan, la volonté politique dont la majorité municipale veut marquer ce budget primitif 2011. Ce qui manque et ce n'est pas la moindre des omissions, ce sont les intentions réelles de la ville concernant sa politique de taux de fiscalité. Il est difficile de croire que, à moins de deux mois de l'adoption du budget primitif, les services n'aient pas une petite idée, voire une certitude, sur l'évolution des taux d'imposition qu'ils vont faire peser sur les ménages pessacais.

**Monsieur Raynal** est convaincu que la ville va présenter une nouvelle hausse des taux sauf à

diminuer les subventions aux associations qui risquent bien d'être avec l'autofinancement les seules variables d'ajustement du budget. Cela a déjà été dit, il y a moins d'un an, au moment du débat sur le BP 2010, et **Monsieur Raynal** confirme qu'il n'a pas changé d'opinion. Il pense que Monsieur le Maire ne dévoilera rien, pour attendre la prochaine séance du conseil municipal. Pourquoi attendre jusque là ? Peut-être, comme annoncé, pour affiner les hypothèses. Mais, peut-être aussi, voire sans doute, parce que la prochaine séance du conseil municipal tombera le 31 mars soit après les deux tours de l'élection cantonale. Quels mauvais effets aurait sur le vote des Pessacais l'annonce juste avant les élections d'une nouvelle hausse des impôts locaux.»

**Monsieur le Maire** donne ensuite la parole à **M<sup>elle</sup> Ufferte** qui « souhaite revenir sur le contexte, pour le moins particulier, dans lequel sont évoquées les orientations budgétaires. Les conséquences de la crise se mesurent de façon très concrètes, certes à quelques milliers de kilomètres de la France, mais très près quand même. Parmi la population française, nombre de travailleurs, de jeunes, qu'ils soient originaires des pays du Maghreb ou pas, qui se sentent proches des peuples tunisien et égyptien aujourd'hui. Par solidarité d'abord, mais aussi avec la conscience que leur lutte est quelque part la notre, comme les luttes qui ont eu lieu tout au long de l'année écoulée parmi les populations grecque irlandaise, anglaise, italienne, française, portugaise ou espagnole et ont fait écho parmi les jeunes et la population de tous les pays européens. C'est dans ce cadre, celui d'une aggravation des conséquences de la crise pour la population, que nous envisageons ce budget pour la commune et pour l'année.

Comment répondre aux besoins sociaux du plus grand nombre dans ce contexte ?

Le rapport présenté parle d'un contexte économique mondial difficile et semble prendre au sérieux le fait de la tendance depuis quelques mois au retour d'une croissance modérée, y compris le fait que l'économie française serait sortie de la récession. Personne ne peut aujourd'hui prévoir comment la situation va évoluer en sachant que l'Union européenne malgré les mesures prises n'est certainement pas sortie de la crise de la dette, que la spéculation est repartie sur le pétrole et les matières premières alimentaires avec toutes les conséquences dramatiques que cela ne manque pas d'avoir pour la population. S'il fallait une preuve que la sortie de la crise est bien un rêve, il suffit de lire quelques titres de la presse qui rendaient compte du sommet de Davos le week-end dernier. « Davos, inquiétude chez les banquiers » ou « Davos se termine sur fond d'inquiétude ». Manifestement, les discours de Monsieur Sarkozy, actuel président du G20, n'ont pas rassuré grand monde même parmi les puissants. Alors à ces incertitudes sur l'évolution de la situation économique s'ajoutent, dans les collectivités territoriales, les conséquences de la politique budgétaire du Gouvernement à commencer par le gel pour 3 ans des concours financiers de l'État et de la baisse de la compensation de la taxe professionnelle qui vont rendre les équilibres budgétaires encore plus délicats à trouver.

C'est donc de nos priorités qu'il s'agit de débattre et là-dessus, cela n'étonnera personne, nous n'avons pas les mêmes que la majorité municipale

En effet, contrairement à ce qui est écrit dans le rapport, nous ne nous réjouissons pas de l'évolution très maîtrisée des dépenses de fonctionnement et présentée comme raisonnable avec une augmentation de 2,3% des frais de personnels qui sont la plus grande partie des frais de fonctionnement. D'autant que c'est une politique que la municipalité se prépare à poursuivre en expliquant dans le chapitre intitulé « des dépenses de fonctionnement à contenir pour préserver nos bons équilibres financiers actuels » que cela va continuer cette année. Cela signifie que les salaires vont stagner, ça tombe bien le Gouvernement a annoncé le blocage des salaires des fonctionnaires, mais aussi que les promotions vont être plus rares et qu'il n'y aura pas d'embauches alors que tout le secteur associatif est en difficulté et alors que les besoins sociaux explosent parce qu'il manque de bras et de têtes pour y faire face. Loin de nous gargariser de la contention des dépenses de fonctionnement, nous pensons, au contraire, que c'est le problème essentiel du budget à venir.

Quant aux investissements dont on nous dit que le taux de réalisation atteint un bon niveau en 2010 et qu'ils seront en progression en 2011, on ne peut que répéter que la population devrait être associée pleinement aux décisions qui la concernent afin de choisir quels sont les investissements prioritaires en fonction des besoins du plus grand nombre. Sur ce terrain, **M<sup>elle</sup> Ufferte** ne souhaite pas faire de surenchère aux propos des élus de droite qui ont de toutes autres préoccupations, mais les millions que les collectivités dont Pessac prévoient d'investir dans le futur parc animalier nous semblent bien peu correspondre aux priorités comme un certain nombre d'autres projets forts coûteux sur lesquels la population la plus en difficulté n'a pas eu le loisir de s'exprimer.

Nos orientations pour ce budget sont de définir les besoins prioritaires avec la population elle-même dans un contexte où les plus démunis voient leurs difficultés empirer alors que les budgets sociaux sont



amputés de toute part. Comme Monsieur Hofer, **M<sup>elle</sup> Ufferte** pense aussi qu'un « autre monde est possible mais cela demande de remettre en question l'ensemble des politiques libérales et l'ensemble de ces logiques quel qu'elles soient. »

**Monsieur le Maire** donne ensuite la parole à **M. Sarrat** qui évoque « le livre de Stéphane Hessel « Indignez vous ! ». Devant la calamiteuse politique sociale et économique menée par le pouvoir en place et le grand patronat, nous ne pouvons rester au stade l'indignation. Révolte est le mot le plus approprié par rapport à la réalité de notre situation. Comme le montrent actuellement les peuples tunisiens, égyptiens, algériens, yéménites, jordaniens, syriens et certainement d'autres dans les prochaines semaines, c'est le rejet d'une même politique basée sur le profit, la rentabilité financière engendrant la misère et le désœuvrement pour des millions d'individus.

Pour en revenir à la France, sans reprendre l'intervention de Monsieur Cabannes, **Monsieur Sarrat** souhaite s'attarder sur le problème qui préoccupe en premier lieu les Français, les sondages le démontrent, à savoir le chômage. Sujet, au demeurant qui ne semble plus beaucoup intéresser nos gouvernants puisque cela fait 18 mois qu'aucune nouvelle mesure sérieuse pour tenter d'améliorer la situation n'a été prise par ce gouvernement. Pourtant, une augmentation du taux de chômage de 5,3% pour l'année 2010 est annoncée. Le taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans et celui des plus de 55 ans demeure en France désespérément bas. Les jeunes connaissent une précarité alarmante, près d'1 sur 5 vit sous le seuil de pauvreté. 1 sur 3 décroche un premier job après plus de 2 ans et demi d'interminables recherches. De plus, on assiste à un allongement croissant du temps d'insertion, l'âge moyen du premier CDI dépassant désormais les 28 ans. En excluant les 18-25 ans de toute une série d'aides, le RSA notamment, on crée de fortes inégalités entre ceux qui peuvent s'appuyer sur leur famille et ceux qui en sont dépourvus. Quand on demande aux jeunes d'aujourd'hui quel mot qualifie le mieux leur état d'esprit, 50% citent l'angoisse et 25% la colère. Les possibilités d'accès à la formation professionnelle sont méconnues et très largement insuffisantes pour les plus de 40 ans.

Comme l'a indiqué Monsieur Hofer, dans notre commune, outre les licenciements de chez Havrey, on vient d'apprendre pas plus tard qu'aujourd'hui que des licenciements vont être opérés dans les prochains jours chez Point à la Ligne. Ceci n'est qu'une partie de la dure réalité que vivent des millions de nos concitoyens. **Monsieur Sarrat** pourrait parler du pouvoir d'achat, des retraites, des difficultés de se soigner, de se loger. En effet avec l'arrivée du mois de mars, les menaces d'expulsion se font plus précises.

A Pessac, comment nous situer par rapport à cette situation ? Que mettre en place ? Là où l'État est défaillant, ne remplit pas ses devoirs, les collectivités, avec toutes les difficultés qu'elles connaissent, ne peuvent répondre à tout. Malgré tous les efforts entrepris dans le domaine social depuis de nombreuses années, nous constatons que beaucoup de nos administrés connaissent des difficultés et plus de 3 000 parmi nous vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Bien sûr, nous partageons l'idée qu'il faut se préoccuper de Pessac en 2030, de l'avenir de nos populations futures. Nous sommes tout à fait d'accord avec cela. Mais, nous regrettons que la construction du pôle d'accueil des services publics soit ajournée. Peut-on continuer à accueillir des demandeurs d'emploi dans des locaux inadaptés, pas très accueillants, au cœur de la zone industrielle un peu éloignée du centre-ville ? Il faut se préoccuper de la situation des gens en difficulté et ne pas reporter un projet qui s'avère indispensable par rapport au vécu de cette population.

Pour finir, en partenariat avec le CUB, un schéma de déplacement et d'accessibilité pour les personnes handicapées se met en place. Le diagnostic de la commission communale fait apparaître des difficultés notamment pour la circulation dans le quartier de l'Alouette. Nous savons que cela représente un lourd investissement pour la CUB et les communes, mais cela nous semble indispensable et obligatoire. Voilà notre modeste contribution au débat pour des orientations auxquelles nous continuerons à apporter nos idées pour l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens. »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Moulinier** qui « souligne que la politique budgétaire du Gouvernement a des conséquences sur les budgets communaux. On ne peut pas l'ignorer et on ne peut pas nous reprocher de l'évoquer.

Certes, l'effort de la Nation doit être partagé mais le bouclier fiscal n'y contribue pas. Il y a deux catégories, ceux qui ont des difficultés et ceux qui font du profit sur le dos de ces derniers, et ça ce n'est pas acceptable.

Compte tenu des coupes sombres dans le budget de l'État, les communes n'ont pas le pouvoir de se substituer à ce dernier car cela pèse et pèsera sur leurs dépenses de fonctionnement. »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Monnier** qui souhaite préciser « qu'effectivement lorsque l'on demande un effort, tous doivent participer à cet effort, de ce point de vue, le bouclier fiscal demeure une aberration.

Pour cette année, elle pense que la commune devrait faire un effort sur le développement économique, car même l'Aquitaine est touchée par une forte hausse du chômage, +5,5% au troisième trimestre 2010. Les CAE et autres contrats ne sont pas la solution pour s'en sortir.

Elle ajoute que « maîtriser les dépenses de fonctionnement » n'est pas forcément un gros mot. C'est indispensable et ça ne veut pas dire que ça va entraîner des stagnations de salaires. C'est seulement faire attention. »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Cabannes** qui déclare que deux types de remarques ont été faites, les unes concernant l'environnement, les autres les choix pessacais.

Pour ce qui est de l'environnement, et notamment la question de la sortie de crise, il est évident qu'il y a une sortie de l'évolution conjoncturelle des économies par contre les conditions de crise sont totalement maintenues. On sort de cette phase aigüe de la récession avec une répartition des revenus qui devient même pire que ce qu'elle était avant la crise. Avec les politiques qui ont été suivies, il y a bel et bien un transfert de pouvoir d'achat de certains qui appartiennent souvent aux catégories les plus démunies vers d'autres qui appartiennent aux catégories les plus aisées. A voir le contenu des politiques suivies, c'est vers ça qu'on s'achemine. On risque de retrouver une des caractéristiques du mode de croissance des 20 dernières années, à savoir un redémarrage des inégalités. Évidemment, pour le bouclage macro-économique quand il y a une montée des inégalité, ça suppose, pour s'en sortir, de développer l'endettement privé. Ainsi tôt ou tard il se forme des bulles et ces bulles, elles éclatent. Les conditions d'une future crise sont totalement reconstituées d'autant qu'on n'a pas fait ce qu'il faudrait faire en matière de contrôle de la finance et la finance, si on ne la contrôle pas, on est contrôlé par elle.

Faut-il parler de la politique budgétaire et financière de l'État dans le débat d'orientations budgétaires d'une collectivité locale ? Pour comprendre l'attitude de l'État vis à vis des collectivités locales, il faut un peu se mettre à sa place et essayer de saisir la logique de sa politique. Il y a bel et bien une instrumentalisation du thème de la dette publique à des fins de justification de politique économique et financière. Les gouvernants cherchent à justifier un certain nombre de mesures au nom d'un contexte, l'endettement. Personne ne peut dire qu'il n'y a pas une montée de l'endettement, tout le monde peut le constater. Mais à un certain moment, on n'a rien fait pour résoudre à priori un problème qui allait s'aggraver, mais on a pris des mesures au cours de la décennie 2000 qui ont aggravé la situation des finances publiques de sorte que lorsqu'une crise arrive là-dessus, on ne peut plus rien faire de positif et on prend des mesures en les justifiant par la montée de la dette publique. A l'évidence, c'est un processus qui est en train de se développer en France, et dans d'autres pays. En France, on a ajouté une responsabilité très importante, c'est d'avoir aggravé délibérément le déficit public avant la crise. Cela pose un vrai problème pour l'exercice réel de la démocratie parce qu'on amène la population dans une situation où elle ne peut pas réagir.

Pour comprendre ce qui se passe, on est obligé d'empiéter sur le domaine des finances publiques au niveau de l'État central parce qu'il y a réellement une stratégie. Il faut apporter un certain nombre d'éclaircissement pour y comprendre quelque chose. On ne peut pas déconnecter totalement les problèmes des rapports entre l'État et les collectivités territoriales d'avec les problèmes de stratégie financière générale de l'État et des états.

Concernant Pessac, sur l'année 2010, le fait qu'il y ait plus de ressources que prévu ne remet pas en question le constat sur l'opportunité de la politique de taux choisie il y a un an. Compte-tenu des éléments d'information, il était logique d'adopter cette politique et même avec la bonne surprise au niveau des droits de mutation, cela permet de partir sur de meilleures bases pour aborder les années à venir.

Force est de constater qu'on n'a jamais eu une situation aussi mauvaise. Traditionnellement les dotations de l'État augmentaient plus que l'inflation, puis comme l'inflation et, maintenant, plus du tout. Ce n'est pas noircir la situation que de dire qu'elles se déprécient en termes réels. Si la DSU est toujours là, c'est peut-être parce qu'il y a eu un certain nombre d'actions des associations d'élus.

En matière d'investissements, concernant le futur pôle de services publics, il faut savoir que dans le déroulement d'un mandat, on est amené à procéder à un certain échelonnement des projets en fonction des possibilités. Tous les projets seront faits mais il y a une question d'échelonnement.

Certes, certaines choses n'ont pas été décidées, mais on ne peut pas parler de flou. On a donné des

chiffres en matière de taux de variation des agrégats de fonctionnement, de dépenses de fonctionnement, de dépenses de personnel. Par ailleurs, on a indiqué les chiffres concernant l'investissement, le PPI et les investissements courants. Effectivement, il reste la question des taux d'imposition, mais le débat d'orientation budgétaire ne se résume pas à cela. Concernant les taux d'imposition, on peut parler des critères qui vont être utilisés pour parvenir à la décision finale. Il y aura celui de la connaissance du niveau d'autofinancement pour l'année 2011, vers lequel on va parvenir une fois finis les arbitrages en matière de dépenses et de ressources de fonctionnement. Il y a un deuxième critère, tout aussi important, c'est la prospective budgétaire. Avant de finir par trancher sur la question des taux d'imposition, on va faire retourner le logiciel en matière de prospective budgétaire à partir d'une base qui est connue, le compte administratif 2010. A partir d'un certain nombre d'hypothèses concernant l'évolution du PPI dans les années qui viennent, on va voir ce que cela donne avec plusieurs variantes et on en déduira ce qu'il est raisonnable de faire en matière de taux d'imposition pour cette année.

**Monsieur le Maire** rappelle à Monsieur Raynal, qui demande à nouveau la parole, qu'il a eu tout le loisir de s'exprimer et qu'il doit apprendre à faire des démonstrations complètes lors de ses interventions.

Monsieur le Maire dit qu'il entend d'un côté l'opposition de droite qui ne souhaite pas augmenter les impôts et désire même les baisser, sans se poser la question de savoir quel service en pâtirait et de l'autre côté, qu'il y a des difficultés sociales et il faudrait augmenter l'intervention de la Mairie. Dans l'élaboration du budget municipal, la majorité essaie de trouver des mesures d'équilibre qui font qu'à la fois Pessac est une ville qui investit et qui est très présente et très généreuse par rapport aux associations et aux nouvelles questions sociales qui se posent. C'est l'exercice régulier accompli par cette municipalité.

**Monsieur le Maire** souhaite rassurer les membres du groupe communiste en leur affirmant qu'il n'a jamais été question de revenir sur le projet de Pôle de services publics.

Pour reprendre les propos d'Edgar Morin dans son article du Monde, déjà cité en décembre dernier, « Les nuits sont encointes et nul ne sait l'enfant qui naîtra ». Nul ne sait le visage qu'aura le monde et la France dans les années qui viennent. C'est à la fois très angoissant et cela oblige à prendre ce siècle à bras-le-corps et dans tous ces aspects.

En 2011, pour apporter une réponse très concrète à ce que demandent les citoyens pessacais, la Ville va avoir de nouveaux services publics.

Pessac a, à la fois, un fort budget d'investissement qui va augmenter de plus de 3 millions d'euro, l'application des préconisations dans les prochains PPI sur le Facteur 4 et notamment les économies d'énergie des bâtiments communaux et le développement de l'aide aux personnes et lors de la proposition de budget fin mars, il y aura aussi de nombreuses propositions en matière sociale, culturelle et sportive pour l'accès des populations à un certain nombre de services nouveaux. Mais chaque chose en son temps.

Concernant la situation faite aux salariés d'Aquitaine Prêt-à-Porter que Monsieur le Maire doit recevoir prochainement, à l'évidence, cette entreprise était viable économiquement il y a quelques semaines encore. Il y avait possibilité de sauver cette entreprise. Si elle n'a pas été sauvée, il faut le dire, c'est parce que les banques n'ont pas été au rendez-vous du développement de cette entreprise. Se pose inévitablement la question, quoi qu'on en dise, et même si on ne veut pas parler de la politique du Gouvernement, de savoir quelle est la politique du Gouvernement par rapport aux banques. Est-ce qu'il y a des incitations à aider les PME-PMI ? Est-ce qu'il y a une volonté de l'État de faire que la politique commande à la finance ? On peut se poser la question. En tout cas, très concrètement, dans la situation d'Aquitaine Prêt-à-Porter, aussi bien les salariés que l'ancien PDG de l'entreprise sont d'accord pour dire qu'il n'y a pas eu cette volonté de la part des banques d'aller au sauvetage de l'entreprise avec au bout des dizaines d'emplois.

**Monsieur le Maire** rappelle à Monsieur Raynal qui appelle à un effort de tous pour la nation, que cela doit être réparti équitablement, que tout le monde se retrouve les manches. Le peuple français est en grande souffrance et comme l'a dit Jean-Noël Jeannenet « il gronde » comme d'autres peuples dans le monde.

**Monsieur le Maire** souligne qu'il a « les plus grandes craintes par rapport à l'année qui vient, par rapport à la situation sociale, à l'augmentation du chômage, au mal logement.

Le monde bouge, évolue. Les nouvelles puissances émergentes veulent leur part du gâteau dans les nouvelles répartitions des richesses dans le monde, c'est normal. Les populations de Tunisie, d'Égypte,

de Chine, du Vietnam, d'Inde, du Brésil veulent pouvoir participer à la croissance du monde, à la richesse du monde. Aurons-nous en 2011 de nouvelles émeutes de la faim en Afrique, en Asie ou en Amérique Latine parce que les prix des matières premières sont insupportables et comment réguler tout cela ? Quelle est la politique de la France pour cela ? Quelle est la politique de la France pour nous-mêmes ?

A Pessac nous essayons de trouver une ligne qui permet de répondre à la fois aux investissements que nous voulons faire pour l'attractivité de la ville, pour son développement économique. Nous avons des politiques diverses à 5 ans, 10 ans. Et il est bon de réfléchir à ce que pourra être la ville de demain. Et nous avons des politiques immédiates car nous avons le souci de ce qui se passe dans l'ensemble de nos quartiers. Il est vrai que la situation est de plus en plus difficile dans certaines familles. Aujourd'hui c'est plus de 300 familles pessacaises qui vont aux Restos du Coeur. »

Concernant les recettes, **Monsieur le Maire** estime que les propos de Monsieur Cabannes ont été suffisamment clairs. Par ailleurs, il ignore encore si les taux d'imposition seront augmentés ou non. S'il n'y avait pas eu les politiques fiscales de ce gouvernement depuis de nombreuses années, c'est plusieurs dizaines de milliards d'euros qui seraient dans les caisses de l'État pour faire un certain nombre de politique sociale ou de santé. Car rien n'est pire que le sentiment d'injustice au-delà même de l'effectivité de telle ou telle mesure. Aujourd'hui prévaut un fort sentiment d'injustice car les choses ne sont pas réparties équitablement. A Pessac, on essaie de les répartir équitablement mais est-ce toujours suffisant ? Il faut s'améliorer et **Monsieur le Maire** dit avoir pris note des diverses propositions faites lors de ce débat.

La politique de la commune est une politique d'équilibre, de justice sociale qui permet d'arriver aux objectifs fixés.

Ce débat n'est pas soumis à un vote.

Madame Mado Lambert quitte la séance.

#### **aff n°11-033 : Encaissement des produits des services au moyen d'une carte bancaire**

Dans le cadre de la création d'une régie unique pour l'encaissement des produits des services en matière scolaire, de petite enfance, de jeunesse et de loisirs, il est projeté d'élargir les modes de paiement proposés aux usagers.

L'encaissement par carte bancaire, sur place à l'aide d'un terminal électronique ainsi qu'à distance via Internet, va être mis en place avec le nouveau portail @ccueil sur le site internet de la Ville.

Cette évolution est motivée par la volonté d'offrir un meilleur service à l'utilisateur en s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication. Elle sera progressivement étendue à d'autres services à la population.

La réglementation sur les encaissements à distance prévoit que la collectivité doit assumer l'entière responsabilité des conséquences dommageables directes ou indirectes de tout débit erroné et de tout débit contesté par le titulaire de la carte. Ainsi, la Ville peut être amenée à prendre à sa charge le montant d'une opération de paiement faisant l'objet de contestations.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de l'encaissement des produits des services au moyen d'une carte bancaire, sur place et à distance,
- autoriser Monsieur le Maire à adhérer au Système d'acceptation des paiements par carte bancaire auprès des organismes publics et à signer tout document s'y rapportant,
- accepter de prendre en charge les risques de rejets dans le cadre de la vente à distance par carte bancaire.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Trautmann** qui déclare « vous portez à notre connaissance le projet d'encaisser par carte bancaire par internet les produits de la régie unique, ce qui nous semble une évolution quasiment indispensable. Cela représente un gain de temps pour l'utilisateur mais cela simplifie aussi les échanges entre le Trésorier et la collectivité.

Quel sera le moyen utilisé ? Il est fait état du Portail @ccueil qui est en cours d'étude alors que la direction des collectivités locales de la Direction Générale des Finances Publiques a développé un outil de paiement en ligne appelé TIPI qui rend ce même service et qui a un intérêt indéniable à savoir que

la DGFIP soulage les collectivités en prenant à sa charge les frais dits de gestionnaires de paiement, ne restent à la charge des collectivités que les frais de commissionnement bancaire. La Ville va-t-elle utiliser ce logiciel à travers le Portail @ccueil ou fait-elle développer un autre logiciel ? »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Haurie** qui expose que ce mode de paiement a de nombreux avantages à la fois pour les concitoyens mais aussi en terme d'économie de gestion puisque c'est une simplification des modes de fonctionnement internes à la commune et notamment la création d'une régie unique.

La Ville a choisi de mettre en place un système global qui ne concerne pas le seul paiement mais la totalité des services mis en place en direction de la population que ce soit l'information des concitoyens, la mise en œuvre de démarches en ligne, la facturation et in fine le paiement. Dès lors, il ne s'agissait pas de mettre en place un seul service, celui du paiement en ligne, mais la totalité des services que peuvent attendre les usagers d'une commune dans le cadre des relations de services.

Pour cela, au travers de l'adhésion à la plateforme CapDémat dont il a été question lors d'un précédent conseil, la Ville fait appel à du logiciel libre pour l'essentiel ainsi le coût ne sera pas trop élevé.

**Monsieur le Maire** précise que le projet TIPI est un projet spécifique expérimental pour petites collectivités. Le projet pessacais est totalement intégré et global.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **aff n°11-034 : S.E.M. AGIR – Rapport de gestion – exercice 2009/2010**

L'article L.1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte. »

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le rapport de gestion de la S.E.M. AGIR pour l'exercice 2009/2010.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Martin** qui déclare que le rapport de la SEM A.G.I.R. n'appelle pas de remarques puisqu'il montre un équilibre financier retrouvé, toutefois la contribution de la Ville à la contrainte de service public au moment du renouvellement de la DSP pour 2004/2005 était de 840 000 € et en 2009/2010, elle est de 1 260 000 €, c'est-à-dire une augmentation de près de 50% en 6 ans.

Au-delà de l'aspect essentiellement quantitatif du rapport de gestion et pour ce qui concerne les cuisines centrales, **Monsieur Martin** souhaite avoir des éléments d'information sur la mise en place des aliments bio dans les cantines scolaires et la réponse apportée aux demandes de plus en plus fréquentes de menus spécifiques tant pour les enfants que pour des adultes.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M<sup>elle</sup> Ufferte** qui rappelle leur opposition aux délégations de service public tant pour les cuisines que pour le Stade nautique et leur souhait que ces services soient en régie municipale. « A ce sujet, le problème se pose de la mise en régie municipale à court terme pour les cuisines puisque la concession arrive à terme cette année. La cantine est un service public qui doit être sous le contrôle de la collectivité et échapper à la mise en concurrence et à la recherche de rentabilité que paient à terme tant les usagers que les salariés qui dans une SEM sont de droit privé et subissent encore plus précarité et bas salaires. Il est dommage que l'avenir des cuisines ne soit pas en discussion à ce conseil, car c'est dès maintenant qu'il se prépare et qu'il faut préparer, de notre point de vue, le retour en régie avec l'intégration des personnels comme cela s'est fait pour Pessac en Scènes dans d'autres conditions.

Actuellement, l'inquiétude domine parmi le personnel parce que s'il n'y a pas de mise en régie publique, les 70 personnes concernées dans les cuisines seront au mieux cédées au plus offrant dans le cadre d'un appel d'offres pour délégation et sans avoir droit au chapitre. Des bruits circulent, et en l'absence d'informations officielles et claires, cela renforce l'inquiétude et le sentiment d'insécurité des salariés qui craignent de fait l'intégration dans une autre structure déjà existante sur la CUB.

Par ailleurs, les audits récemment réalisés par la Mairie interrogent et parmi le personnel prévaut le sentiment qu'une décision est déjà prise et qu'on les mettra devant le fait accompli.

Le départ annoncé du CTM, actuellement situé dans la zone industrielle juste à côté des Cuisines Centrales, inquiète aussi. La Mairie a-t-elle des projets pour les terrains et les locaux qui vont être libérés dans ce lieu particulièrement convoité ? Et n'y aurait-il pas un projet pour les cuisines centrales à côté ? Autant de questions, peut-être totalement gratuites, mais qui se posent et qui ont besoin de réponses. »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Cabannes** qui, en réponse à Monsieur Martin, confirme « qu'une attention toute particulière est portée à la part d'aliments bio, à l'évolution des demandes des enfants et de leur famille. Les cuisines accèdent progressivement à ces demandes dans une proportion de l'ordre de 15%, mais cela implique des augmentations de coûts et cela doit être intégré de manière progressive.

Ces préoccupations sont prises en considération et doivent être équilibrées avec le souci d'opérer des économies d'échelle.

Par ailleurs, la formule de la SEM, choisie dès 1990, permettait de concilier certains avantages de la formule Entreprises et le fait de pouvoir faire respecter des contraintes de service public. L'audit portait sur les bâtiments mais il ne faut pas tout mélanger.

Aujourd'hui, la municipalité est ouverte à diverses possibilités à l'occasion du terme du contrat de concession pour la cuisine centrale mais l'appréciation positive formulée au départ n'est pas remise en cause. Au cours des 20 années écoulées, aucun élément ne permet de remettre fondamentalement en cause cette appréciation. Le choix se fera en fonction de considérations de service public et en tenant compte d'une multitude de critères liés au coût, à la qualité. Il faut comparer plusieurs formules de manière à satisfaire les objectifs de services publics à des conditions convenables de coût. Aucune décision n'est prise. »

**Monsieur le Maire** déclare que les objectifs municipaux concernant la restauration scolaire mais aussi celle des personnes âgées et du personnel sont tout d'abord la sécurité alimentaire, que les menus soient à la fois équilibrés, nourrissants et les meilleurs possibles et enfin que de toute manière les obligations de service public soient respectées.

A terme, les décisions seront prises en toute transparence après discussion en Conseil Municipal et élaboration de divers scénarii.

Concernant le CTM, le service des Sports et celui des Espaces verts, il est vrai qu'à terme, ils vont être déplacés, probablement voire même inévitablement sur deux mandatures.

Ces phases de discussions et d'élaboration prendront du temps mais se feront. En effet, on ne peut pas avoir une vision figée des services publics. Le monde change, le monde bouge. Il y a de nouvelles techniques, de nouvelles possibilités de communication.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Fenocchio** qui partage le point de vue exposé. Elle rappelle que la Ville est attentive à toutes les solutions mais toujours en fonction des objectifs fixés.

Les administrateurs de la S.E.M. AGIR ne prennent pas part au vote.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**  
**Abstention de M<sup>elle</sup> Ufferte et de M. Barthélemy.**

**aff n°11-035 : Jumelage avec la Ville de Banfora (Burkina Faso) – Prise en charge des frais de déplacements et de mission**

Monsieur le Maire et Monsieur CRETEUR, Chef de cabinet, se sont rendus à Banfora au Burkina Faso pour préparer un jumelage entre cette commune et la ville de Pessac.

La délibération n°09-156 du 14 mai 2009 autorise la prise en charge des frais liés aux jumelages et aux projets de jumelage lorsqu'il s'agit d'élus de la municipalité. S'agissant d'agents de la collectivité, il convient de délibérer.

Vu le décret 2007-23 du 5 janvier 2007 relatif aux déplacements des personnels des collectivités locales et le décret 2007-450 du 25 mars 2007 relatif aux pièces justificatives de paiement, il est demandé au

Conseil Municipal d'autoriser la prise en charge des frais de déplacement et des frais de mission du Chef de cabinet liés au projet de jumelage avec la ville de Banfora.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M<sup>elle</sup> Ufferte** qui déclare que son groupe va s'abstenir car il leur est demandé de voter quelque chose de déjà fait. D'autre part, elle souhaite s'exprimer au sujet du Burkina Faso. « Il y a beaucoup à faire dans ce pays, où les rapports sociaux sont très tendus et notamment dans cette région qui a connu un certain nombre de conflits et où le mouvement syndical est bien implanté. La région de Banfora est une région où les petits paysans se sont vus autrefois dépossédés de leurs terres au profit d'une culture intensive de la canne à sucre. Aujourd'hui, devenus ouvriers agricoles des sucreries, ils vivent extrêmement difficilement.

La semaine dernière, à Banfora, a eu lieu une grève dans l'usine sucrière SN SOSUCO, entreprise qui est le deuxième employeur du pays après l'État. Les travailleurs ont cessé le travail pour exiger la levée du plan de compression du personnel, le respect du droit syndical, la levée des poursuites contre les militants. La première de leurs revendications était le départ du Directeur Général de l'entreprise, un certain Didier Vandebon, ancien cadre d'EDF avant d'intégrer le Groupe BOLLORÉ et de devenir Directeur de CAMRAIL, les chemins de fer camerounais, dont il est parti pour restructurer la SN SOSUCO. Le monde de la France-Afrique est assez petit.

Dans ce conflit, le gouvernement se trouve du côté du Directeur général qui s'est réfugié ailleurs avec une partie de la direction. Ce soir, un meeting de soutien aux travailleurs de la SOSUCO a lieu à Banfora.

Lors du dernier conseil municipal où il avait été question du jumelage, Monsieur le Maire avait pris le parti du Gouvernement et de son Président, Blaise Compaoré, en estimant que mes propos étaient caricaturaux. Depuis, Monsieur Compaoré a été réélu avec plus de 80% des voix malgré un taux de participation extrêmement faible et les plaintes déposées par les 4 candidats de l'opposition pour dénoncer des irrégularités.

Des actions peuvent être utiles en direction des peuples d'Afrique et d'ailleurs. Ce sont des actions de solidarité internationale pour aider à la résistance et aux luttes de ces populations contre l'exploitation, contre l'oppression, l'absence de démocratie et la répression qu'elles subissent. A ce jour, nous ne sommes pas convaincus, mais nous ne demandons qu'à l'être, que ce soit l'objectif de ce jumelage. »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur N'Diaye** qui souhaite ajouter un mot sur la philosophie de ce jumelage. « Il s'agit d'établir des relations d'amitié et de coopération avec les habitants de Banfora, 3<sup>ème</sup> ville du Burkina Faso. Nous savons que ce n'est pas un régime qu'on peut qualifier de véritablement démocratique qui est en place au Burkina Faso. Il n'est pas question d'aller dans ce pays souverain pour bouleverser la situation politique. Avec tout ce qui se passe aujourd'hui, autour de la Méditerranée, on se rend compte que ce sont les peuples eux-mêmes qui s'en chargent. La meilleure façon d'aider les pays africains, c'est de ne pas les isoler, de ne pas leur tourner le dos, mais au contraire d'aller à la rencontre des habitants pour mieux se connaître, pour échanger, évaluer les besoins réels sur place et faire preuve de solidarité. »

**Monsieur le Maire** espère pouvoir se rendre en délégation en novembre ou décembre prochain à Banfora afin que tous puissent connaître ce pays. C'est un pays qui a ses institutions, qui a son histoire. Il a des syndicats qui peuvent manifester, qui sont libres, organisés. Il y a des partis d'opposition, des débats à la télévision, des oppositions au Parlement. Une vie démocratique existe aussi au Burkina Faso. On peut la trouver insuffisante, mais il faut aller voir sur place.

La philosophie de cette coopération décentralisée avec Banfora n'est pas celle de l'idée du Président de la République. Pessac n'est pas dans le discours de Dakar. Ce sera un juste échange équitable entre Pessac et Banfora.

La chaîne CANAL + envisagerait de suivre le jumelage entre Pessac et Banfora pendant 5 ans pour voir comment va se constituer cette amitié naissante, sur quels projets ? Quels vont être les obstacles ? Que vont-ils nous apporter ? Qu'allons-nous leur apporter ?

Ce sont les institutions, des fonctionnaires, des associations, des habitants, pourquoi pas des syndicats, d'un côté comme de l'autre qui vont participer à ces échanges.

Une ligne budgétaire sera prévue dans le prochain budget pour la coopération avec Banfora pour des projets autour de l'agriculture, autour de la construction d'un centre pour les jeunes filles notamment contre la prévention du Sida et pour éviter qu'elles ne tombent enceintes trop jeunes comme c'est le cas dans de nombreuses villes d'Afrique.

Le développement de ces échanges de coopération décentralisée doit être posé sur des bases saines : le juste échange, la coopération, l'aide mutuelle.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention de M<sup>elle</sup> Ufferte et de M. Barthélemy.**

**aff n°11-036 : Modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2011**

Les variations d'effectif découlant de l'évolution des besoins des services et de la réussite à des concours par les agents rendent nécessaire l'ajustement du tableau des effectifs, selon les modalités qui y sont décrites.

La création de 12 postes dans les effectifs titulaires concerne 9 adjoints techniques assurant des fonctions de remplacement dans les écoles, un technicien informatique et téléphonie ainsi que la titularisation de 2 contractuels ayant réussi respectivement le concours de rédacteur et d'attaché.

Il s'agit pour 11 d'entre eux, déjà employés au sein des services, d'un accès au statut de fonctionnaire. Seul le poste de technicien représente une création de poste nette.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de dire que les créations et suppressions de poste, évoquées ci-dessus interviennent au 1<sup>er</sup> janvier 2011.
- de dire que ces modifications seront reportées sur le tableau des effectifs joint en annexe au Budget Primitif 2011 de la Commune.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Raynal** qui, conformément aux articles 10, 11, 12 et 13 du Règlement intérieur permettant d'intervenir deux fois sur le même sujet, estime qu'il n'a pas pu s'exprimer complètement lors de la délibération sur les orientations budgétaires et souhaite évoquer trois points.

Sur l'effort qui doit être partagé équitablement, **Monsieur Raynal** déclare qu'il est d'accord mais concernant le bouclier fiscal, il est, depuis au moins 2 ans, contre son maintien car c'est l'époque du début de la crise.

Il ne souhaite pas gloser sur l'opportunité d'un débat budgétaire national mais ne peut pas laisser passer l'affirmation selon laquelle le Gouvernement instrumentaliserait la dette de l'État. Il s'interroge « Lors de quelle période la croissance économique a-t-elle été la plus forte dans le pays, les rentrées fiscales les plus dynamiques et les privatisations les plus nombreuses et les plus juteuses sans pour autant que la dette publique ne soit diminuée ? Cette période-là, où tout allait bien au niveau macro-économique et où on a bradé les « bijoux de la République » en privatisant à tour de bras, c'est entre 1997-2002 sous le Gouvernement Jospin. » En matière d'instrumentalisation de la dette ou de ne rien faire quand tout va bien pour faire diminuer la dette, **Monsieur Raynal** estime que les Socialistes n'ont pas de leçons à donner.

Par ailleurs, en prétextant qu'il ne sait pas ce qu'il va faire, il estime que Monsieur le Maire ne veut pas dévoiler ses intentions en matière de politique des taux. « Ce n'est pas la question de savoir ou de ne pas savoir. La question, c'est de vouloir. La municipalité actuelle veut-elle que le taux soit la dernière variable d'ajustement après tout le reste ou aura-t-elle une volonté politique de maintenir les taux d'imposition et de ne pas les augmenter cette année. »

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°11-037 : Convention de missions et de mutualisation entre la Ville de Pessac et le CCAS**

La politique d'action sociale municipale relève de deux entités juridiques distinctes placées sous l'autorité de Monsieur le Maire : La Mairie et le Centre Communal d'Action Sociale.

Au sein des services municipaux sont impulsées les activités d'insertion professionnelle, de développement social urbain et de prévention de la délinquance. En plus de ses missions légales, le CCAS est missionné pour mettre en œuvre la politique en direction de la Petite Enfance, des personnes âgées, de la politique du logement et des actions de développement social et de prévention de l'exclusion.



Par convention du 29 juin 2005 les missions confiées par la Ville de Pessac ont été définies. Aujourd'hui, au vu des nouvelles missions et de l'ampleur des difficultés sociales, il est nécessaire de conforter le CCAS dans son rôle et de lui fournir les moyens de gestion adaptés à sa configuration.

La convention annexée à cette délibération a pour objet :

- de rappeler les missions du CCAS qui lui ont été fixées par la loi et celles qui relèvent d'une volonté municipale.
- de déterminer les moyens de gestion que la Ville met à disposition du CCAS pour accomplir ses missions.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention annexée à la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Monsieur le Maire** souhaite souligner le travail important effectué par Monsieur Despujols à la tête du CCAS et dans sa délégation.

A l'occasion du débat d'orientations budgétaires, la politique en matière sociale a été abordée. L'état des lieux de la ville en matière sociale est parfaitement connu et beaucoup est fait dans ce domaine en matière de petite enfance, d'aide aux personnes âgées, de soutien aux familles en difficulté.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Guillemoteau quitte la séance.

**aff n°11-038** : Projet Cimetière – Engagement des procédures de reprises de concessions en état d'abandon

Le cimetière communal comporte environ 6 000 concessions. Dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissements, un projet de réaménagement de celui-ci est actuellement en cours d'études visant à :

- créer un lieu de cérémonies civiles préalables aux inhumations des défunts,
- créer un site cinéraire comportant un jardin du souvenir et un columbarium,
- moderniser les locaux d'accueil du public et les locaux administratifs,
- moderniser la gestion administrative du cimetière par son informatisation.

Pour faire face aux demandes d'inhumations en nombre et urgentes, un processus de reprises de concessions temporaires, dites décennales, est en cours.

Pour répondre à la demande de plusieurs administrés souhaitant acquérir un caveau, il convient également d'engager les procédures de reprises de concessions perpétuelles en état d'abandon. Ces procédures, d'une durée globale de plus de trois ans, ne concernent que les concessions :

- ayant cessé d'être entretenues et présentant des signes extérieurs d'abandon,
- ayant plus de 30 ans (la durée de concession se calculant à partir de la date de l'acte qui l'a concédée),
- pour lesquelles la dernière inhumation date de plus de 10 ans.

La procédure détaillant les différentes étapes de reprise est déclinée dans la délibération.

A l'issue de cette procédure, le Maire peut faire procéder à l'enlèvement des matériaux des monuments, puis attribuer de nouveau le terrain de la concession reprise après avoir fait procéder à l'exhumation des restes des personnes décédées, puis à leur nouvelle inhumation au sein de l'ossuaire.

A ce jour, une trentaine de concessions perpétuelles pourraient potentiellement faire l'objet de ces procédures de reprises, permettant ainsi à terme, d'envisager de pouvoir donner suite aux demandes de familles souhaitant bénéficier d'un caveau, demandes qui à ce jour ne peuvent être satisfaites.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'engagement des procédures de reprises de concessions perpétuelles en état d'abandon dans le cimetière communal, conformément aux dispositions des articles L.2223-17 et L.2223-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager et mener ces procédures.

**Monsieur le Maire** précise qu'il s'agit d'un projet de réaménagement important du cimetière, à la fois dans sa modernisation par rapport aux agents afin qu'ils puissent travailler de manière efficace et moderne, et dans l'organisation du cimetière à savoir un colombarium, l'aménagement paysager et sans doute une salle dédiée aux cérémonies civiles.

D'ici 2014, c'est près de 500 000 € qui vont être consacrés à ce programme.

### **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Raynal quitte la séance.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Debaulieu** qui souhaite évoquer ce qui s'est passé à l'école Jules Ferry dans la nuit de Noël.

Le bâtiment de restauration scolaire de l'école a été gravement endommagé suite à un acte de malveillance à savoir un incendie criminel.

« Monsieur le Maire s'est exprimé à plusieurs reprises à ce sujet, et à manifester l'indignation ressentie par chacun face à cet acte qui ne peut trouver aucune justification ni aucune excuse. Dès l'instant, où la ville a eu connaissance de cet incendie, Monsieur le Maire, les élus et l'ensemble des services concernés, municipaux et Cuisines centrales, coordonnés par la Directrice Générale adjointe, ont oeuvrés pour que dès le lundi 3 janvier, jour de la rentrée, la restauration des enfants puisse être assurée.

La mobilisation de tous a permis, dès le mardi 28 décembre, d'élaborer le scénario de l'organisation d'abord pour les lundi et mardi de la rentrée mais aussi pour les jours et les semaines suivantes. Le mercredi matin, un courrier était envoyé à toutes les familles ayant des enfants scolarisés à l'école maternelle ou élémentaire. Par ailleurs, un communiqué de presse transmis au journal Sud Ouest paraissait dans l'édition du mercredi. Des affiches étaient également préparées pour être posées sur les panneaux d'information de l'école.

Une solution provisoire de restauration s'est articulée autour de 3 temps.

Les lundi et mardi de la rentrée, la restauration a été assurée par un service de pique-nique sur place. Ce fut un moment très apprécié par les enfants, les Cuisines centrales ayant apporté une attention toute particulière à sa composition.

A partir du jeudi, les enfants de l'école maternelle ont pu être accueillis pour la restauration dans les locaux de l'accueil périscolaire reconfigurés pour l'occasion afin de leur éviter des déplacements par transport.

De plus ces locaux n'étant adaptés qu'à une prise de repas, la Cuisine centrale a mis en place après avoir obtenu les autorisations sanitaires nécessaires un service par liaison chaude.

Les enfants de l'école élémentaire quant à eux ont été répartis pour la restauration sur les écoles Edouard Herriot (50 enfants) et Montesquieu (110 enfants). Un service de bus spécialement affecté sur les temps de l'interclasse effectue les rotations nécessaires. De plus, les capacités de stockage étant insuffisantes à l'école Montesquieu, les cuisines effectuent des liaisons différenciées, liaison froide et pour partie liaison chaude.

Compte-tenu des travaux à réaliser pour remettre en état le bâtiment Restauration en y incluant des critères de développement durable, sa remise en service ne pourra être effective qu'à la rentrée de septembre 2011.

A compter du lundi 14 mars, tous les enfants pourront à nouveau prendre leur repas sur place. Un bâtiment préfabriqué spécifique à la restauration répondant à toutes les normes d'hygiène et de sécurité sera installé au niveau de l'entrée principale de l'école.

Toutes les démarches ont été réalisées en ce sens, en respectant les procédures légales, mais en faisant le maximum pour réduire les délais.

Nous avons rencontré le 13 janvier avec Monsieur le Maire et les élus les personnels de service, d'accueil périscolaire et responsables de secteur des trois écoles. Ces personnels ont non seulement participé aux réunions de préparation de la rentrée pendant leur semaine de congés mais ils assurent

au quotidien dans un esprit d'équipe et de collaboration, mais également avec vigilance et professionnalisme, l'accompagnement des enfants entre 11h30 et 13h30, déplacements, repas et temps de détente avant de reprendre la classe.

Par cette rencontre sur leur lieu de travail, nous souhaitons leur manifester toute notre reconnaissance, leur accueil chaleureux a montré que notre démarche était appréciée.

Nous pouvons encore remercier l'ensemble des personnels pour le travail réalisé. »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Monnier** qui déclare que c'est avec stupeur que les familles de Jules Ferry ont appris au milieu des vacances que l'école avait encore fait l'objet d'un acte de malveillance. Cela avait déjà été le cas en juillet 2007 où une classe avait brûlé et tout un bâtiment avait du être refait et les enfants délocalisés sur Montesquieu à l'époque.

Elle souhaite remercier les services pour leur réactivité pour mettre en place une organisation opérationnelle dès la rentrée de janvier, la Cuisine centrale qui s'est démenée pour faire en sorte que la liaison chaude soit possible, les personnels de service des trois écoles et ceux de l'accueil périscolaire qui font en sorte d'accueillir les enfants.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Moulinier** qui ajoute que l'on peut remercier les services du Bâtiment, des Marchés qui ont mis en place le marché très rapidement pour que la société ALGECCO puisse intervenir assez vite.

Monsieur le Maire donne à nouveau la parole à Madame Debaulieu

**aff n°11-039 : École maternelle Le Colombier - Désaffectation du logement de fonction**

La Ville dispose d'un parc de logements de fonction, initialement réservés aux enseignants ayant le statut d'institutrice. La disparition progressive de ce grade, au profit de celui de Professeur des écoles ainsi que les mouvements des personnels enseignants entraînent la libération de certains de ces locaux.

La Ville souhaite réserver certains de ces logements à l'accueil d'associations ou d'organismes d'intérêt public à caractère social, artistique ou culturel intervenant sur le territoire de la Commune.

Le logement concerné se situe à l'école maternelle Le Colombier.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, consulté sur ce point, a émis, par courrier en date du 10 janvier 2011, un avis favorable à cette désaffectation.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser cette désaffectation de locaux scolaires.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Trautmann** qui déclare « presque chaque année des locaux scolaires sont ainsi désaffectés, en décembre 2007 c'étaient ceux des écoles maternelles Georges Leygues et Roland Dorgeles, en janvier 2009 c'étaient les écoles Saint Exupéry et Montesquieu, est-il possible d'avoir un état des logements ainsi désaffectés et de leur nouvelle affectation. » Par ailleurs, **Madame Trautmann** avait déploré en d'autres temps qu'il n'y ait plus de logement communal d'urgence sur Pessac et pensait que ce type de dispositif puisse s'intégrer dans l'aménagement de la Maison de la Solidarité qui n'a pas vu le jour. Elle souhaite savoir si on peut espérer que ce logement de fonction puisse devenir un logement d'urgence ?

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Barthélemy** qui en cohérence avec l'évocation du rapport de la Fondation Abbé Pierre sur le mal-logement souhaiterait que la municipalité fasse un petit geste.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Despujols** qui précise qu'il y a à peu près une vingtaine de logements d'urgence sur Pessac, soit pour le compte de la Ville soit gérés par des associations comme le CEFR. Pour la Ville, à Bougnard et à Saige, existe la possibilité d'héberger 8 ou 10 familles.

**Monsieur le Maire** ajoute qu'une réflexion est engagée avec Médecins du Monde pour développer un

certain nombre de logements.

**Madame Debaulieu** ajoute qu'actuellement la Ville dispose de 16 logements de fonction désaffectés. Un certain nombre trop vétustes ont du être, à certains moments démolis. D'autres ont été aménagés pour les accueils péri-scolaires et d'autres sont occupés par des associations.

### **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **aff n°11-040 : Site du Bourgailh – Convention d'accès et de gestion avec la CUB**

La Communauté Urbaine de Bordeaux est propriétaire, sur la Commune de Pessac, au lieu-dit « Le Bourgailh » d'un ensemble immobilier, sur une partie duquel était exploitée jusqu'en 1991 une décharge contrôlée d'ordures ménagères.

Le 12 mai 2004, la Préfecture a défini les modalités de fin d'exploitation de cette installation classée. Quatre périmètres ont été institués sur l'ensemble des terrains exploités, chacun assorti de servitudes d'utilité publique, ce qui a permis de protéger l'environnement tout en autorisant l'accès au public, sous certaines conditions.

Le 26 mai 2006, dans le cadre d'un projet public intitulé « Forêt du Bourgailh » nécessitant un certain nombre d'aménagements, la CUB et la Commune de Pessac ont signé une convention d'occupation sur certaines parcelles de cet ensemble. A ce jour, les différents travaux engagés et à réaliser (travaux de plantation sur le site de l'ancienne décharge notamment) nécessitent la mise à jour de ces accords initiaux dans le respect de l'arrêté préfectoral sus mentionné.

La présente convention formalise les conditions de mise à disposition de la Ville de Pessac, à titre gratuit, des terrains relevant du domaine privé de la Communauté Urbaine de Bordeaux sur lesquels des aménagements ont été et seront réalisés, pour une superficie d'environ 330 000 m<sup>2</sup> suivant le plan.

Cette convention met un terme à la précédente convention d'occupation de ces terrains, conclue le 26 mai 2005 pour motif d'intérêt général lié, d'une part, à la prise en compte des prescriptions de l'arrêté préfectoral et, d'autre part, à la rectification de plusieurs points tels que la superficie des terrains et la désignation des parcelles cadastrales concernées.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la présente convention d'accès et de gestion conclue à titre gratuit avec la CUB,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

### **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **aff n°11-041 : Construction du pôle technique municipal – Attribution du contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage spécialisée en Développement Durable – Demandes de subventions**

Par délibération du Conseil municipal du 2 juin 2005, la Ville de Pessac s'est engagée dans un Agenda 21 local pour mettre en œuvre le développement durable sur son territoire. Par cet acte, la Ville a affirmé sa volonté d'intégrer les principes du développement durable dans l'ensemble de ses opérations de construction ou de rénovation : haute qualité environnementale, hautes performances énergétiques, haute qualité d'usage, accessibilité pour tous, optimisation du service ...

Le projet de construction d'un nouveau Pôle technique est inscrit au PPI. Il a vocation à regrouper les services des espaces verts, des sports ainsi que l'actuel centre technique municipal. Les aménagements comprendront : bureaux, ateliers, stockage et réserves, magasin-économat, restaurant, serres ...

Les études en cours ont pour but d'atteindre les meilleures performances énergétiques et de tendre vers un bâtiment basse consommation. Par ailleurs, conformément aux orientations du Plan Climat aquitain, des cibles de haute qualité environnementale doivent être retenues.

Une consultation d'entreprises a été lancée sous la forme d'un appel d'offres restreint pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) spécialisée en Développement Durable concernant l'accompagnement de la construction de cet équipement afin d'apporter une expertise au maître d'ouvrage et de sensibiliser chaque acteur de cette opération au développement durable.

La Commission d'Appel d'Offres, en sa séance du 2 décembre 2010, a procédé au jugement des offres et à l'attribution du marché à l'entreprise SOCOTEC, impasse Henri le Chatelier, 33700 Mérignac pour un montant de 52 662,50 € H.T.

En outre, cette mission d'AMO est susceptible de recevoir le soutien de l'ADEME ainsi que du Conseil Régional d'Aquitaine dans le cadre du Programme Régional Aquitain de l'Environnement.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché correspondant,
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'ADEME et du Conseil Régional ainsi que de tout organisme pouvant intervenir dans le financement de cette mission et à signer les documents s'y rapportant.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Barthélemy** qui souhaite savoir où seront regroupés ces trois services.

**Monsieur Dazat** ajoute que le lieu n'est pas encore déterminé.

**Monsieur le Maire** précise que le périmètre étudié est celui de Magonty où sont déjà situées les serres municipales.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de M<sup>elle</sup> Ufferte et de M. Barthélemy.**

**aff n°11-042 : Établissement et exploitation d'un réseau de communications électroniques Très Haut Débit sur le territoire de la commune – Assistance à Maîtrise d'Ouvrage spécialisée**

**Monsieur Haurie** souhaite préciser le contexte dans lequel s'inscrit cette délibération. En effet, la Ville construit progressivement un Plan numérique qui doit permettre de mettre en place une architecture informatique puissante, robuste, évolutive, adaptable et prête à recevoir les nouvelles technologies et leurs évolutions.

C'est pourquoi, le Ministère de l'Économie numérique a choisi Pessac en coordination avec Bordeaux pour un projet de déploiement des services sans contact mobile.

Par ailleurs, ce plan numérique doit aussi essayer de développer les usages que ce soit par le biais de l'éducation, de la culture ou par les différents équipements.

Enfin, l'accès au haut débit est devenu un enjeu majeur pour l'attractivité des territoires. L'ouverture du marché des télécommunications a eu pour effet de renforcer les disparités entre les territoires face aux investissements privés. C'est notamment le cas sur Pessac avec le secteur de Magonty particulièrement concerné par ces zones d'ombres puisqu'environ 1 500 logements ne peuvent accéder actuellement qu'à un faible débit ADSL.

La ville dispose d'une compétence de plein droit, en application de l'article L.1425-1 du CGCT, pour intervenir dans le domaine des communications électroniques afin de faire procéder à la réalisation et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques haut et très haut débits sur le territoire communal.

Il est donc proposé que la ville s'engage dans la modernisation de la couverture numérique de l'ensemble de son territoire, véritable projet d'aménagement destiné à offrir au nom du principe de solidarité territoriale une solution très haut débit à l'ensemble de la population, résorber les zones d'ombre et à permettre « un saut technologique » favorisant le passage de la desserte historique en cuivre vers une desserte plus performante et pérenne par la fibre optique.

Pour réaliser cette opération, il est nécessaire de faire appel à une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) spécialisée dans le domaine des réseaux numériques pour la réalisation d'une analyse comparative des montages juridiques envisageables. Elle devra proposer le montage le plus adapté pour la collectivité, au regard du coût global de l'opération, de la part de risque notamment technique ou lié à la commercialisation, des ressources techniques et humaines qu'il faudrait déployer au sein des services, de l'inscription du projet dans la prospective financière.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le recours à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une analyse comparative des montages juridiques envisageables pour la conception, la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques sur le territoire de Pessac.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M<sup>elle</sup> Ufferte** qui émet quelques réticences, non pas pour résoudre la fracture numérique, mais au sujet des réseaux autrefois développés par FRANCE TELECOM. Cette entreprise a été dépecée et tout un tas d'opérateurs se sont précipités pour se partager un marché assez juteux. Aujourd'hui, on se demande comment la Mairie, avec des fonds publics, va agrandir les réseaux, les restructurer, les moderniser. Quel en sera le coût ? Cela va-t-il servir aux autres opérateurs ? Si des fonds publics modernisent des réseaux qui seront ensuite exploités par des opérateurs privés, cela pose un problème.

**Monsieur Haurie** répond qu'il n'est pas possible de répondre sur le coût puisque c'est l'un des objets de cette étude.

La mise en place des réseaux est une compétence de la commune.

Il n'est pas question de déléguer à telle ou telle entreprise, mais d'abord de voir comment les pessacais peuvent accéder à ces services. Le Département s'est doté d'une structure, Gironde Numérique, qui a pour objectif de faire en sorte que la totalité du département hors la CUB puisse être couverte par ces nouvelles technologies. La CUB s'est dotée d'une compétence pour faire en sorte que les entreprises et le monde économique puissent bénéficier d'une accessibilité facilitée.

Outre une étude sur les coûts ou sur la faisabilité, cette étude va permettre de donner une très bonne lisibilité de l'état des réseaux sur Pessac et de ce qu'il convient de faire. La Ville pourra construire et exploiter, construire et déléguer l'exploitation, déléguer à la fois la construction et l'exploitation. A ce stade, toutes les possibilités sont ouvertes.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°11-043 : Marché de gestion énergétique, de maintenance et de rénovation des installations thermiques des bâtiments communaux – avenant n°3 au marché n°07059**

Dans le cadre de l'exécution du budget, de l'évolution du patrimoine et des nouvelles conventions signées par la Ville, le contrat de maintenance des installations thermiques est amené à être modifié comme suit :

- Évolution du périmètre P1 et adaptation des objectifs de consommation (baisse de 4%) ;
- Évolution du périmètre P2 ;
- Évolution du périmètre P3 .
- Programme de travaux modificatif 2010.

Les nouvelles redevances annuelles s'établissant de la façon suivante pour l'année 2010 :

- P1 (combustible) : 542 502,48 € TTC
- P2 (entretien exploitation) : 263 639,06 € TTC
- P3 (garantie totale) : 90 774,01 € TTC

Il convient donc de conclure un avenant n°3 au marché n°07059 dont le titulaire est la société COFELY, selon les conditions exposées dans la délibération.

Le Groupe Travail Marchés, réuni le 28 janvier 2011, a émis un avis favorable à ces adaptations.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la passation de l'avenant

n°3 au marché n°07059 conclu avec la société COFELY.

**Monsieur le Maire** ajoute qu'il est extrêmement mécontent de la manière dont COFELY fait son travail. Il ajoute qu'il vient de leur adresser un courrier concernant des dysfonctionnements pour le chauffage dans les écoles, dans les bâtiments publics et les salles de sport...

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°11-044 : Fournitures électriques 2011/2013 – Attribution du marché**

Une consultation a été lancée, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles 33 3° al. et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, le 19 novembre 2010 concernant la fourniture et la livraison d'articles d'électricité, de gamme professionnelle, destinés à la maintenance de l'ensemble des bâtiments communaux et du réseau éclairage public. Il s'agit d'un marché à bon de commande avec un montant minimum et maximum conclu pour une période initiale de 11 mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2011 et renouvelable pour 2 périodes de 1 an sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2013.

Cette consultation est allotie de la façon suivante :

lot n° 1 : accessoires, câbles et protections

lot n° 2 : lampes et tubes

lot n° 3 : appareillages

lot n° 4 : luminaires

Des conditions particulières d'exécution environnementales sont intégrées au cahier des charges.

La Commission d'Appel d'Offres, en sa séance du 28 janvier 2011, a procédé au jugement des offres et à l'attribution des marchés comme indiqué dans la délibération.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les montants du marché indiqués ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de M<sup>elle</sup> Ufferte et de M. Barthélemy.**

**aff n°11-045 : Gardiennage de l'Hôtel de Ville et du Centre culturel et associatif Jean Eustache - Attribution du marché**

Le marché de gardiennage de l'Hôtel de Ville arrive à échéance. En conséquence, une nouvelle consultation a été lancée, dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte soumise à l'article 30 du code des marchés publics, le 21 décembre 2010. Il s'agit d'un marché public conclu pour une période initiale de 1 an et renouvelable pour 3 périodes de 1 an.

Cette nouvelle consultation porte sur le gardiennage de l'Hôtel de Ville et du Centre culturel et associatif Jean Eustache.

La Commission d'Appel d'Offres, en sa séance du 28 janvier 2011, a procédé au jugement des offres et à l'attribution du marché comme suit :

Attributaire : DEIGEN FRANCE SECURITY, 10 rue Peyrolières, 31000 TOULOUSE  
pour un montant annuel de 84 931,32 € HT pour la solution de base, un montant mensuel de 7 056,28 € HT et un prix horaire de 15,80 € HT par heure supplémentaire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le montant du marché,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché correspondant.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Trautmann** qui, bien que comprenant la nécessité de diminuer les coûts par un système de mutualisation, s'interroge sur la part du cinéma dans les charges car si le gardiennage concerne la sécurité c'est le directeur de l'établissement qui est responsable de la sécurité, si ça concerne la protection des biens on peut peut-être calculer une quote-part en fonction des salles municipales du site.

**Monsieur Moulinier** répond que le Centre culturel et associatif Jean Eustache a été intégré car lors de ses passages, la commission de sécurité avait donné un avis réservé. En effet, les salles municipales qui sont ouvertes lorsque le cinéma est fermé ne sont pas protégées puisque l'alarme est au cinéma. La commission de sécurité a demandé à ce que ces locaux soient protégés ou surveillés. La solution qui a été retenue c'est de prendre la société de gardiennage de l'Hôtel de Ville, ainsi lorsqu'il n'y a personne là-bas, elle peut être sur place et gérer les éventuels incidents qui pourraient y avoir dans les salles ou dans le cinéma s'il est fermé.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M<sup>elle</sup> Ufferte** qui souhaite savoir combien de personnes sont prévues pour faire ce travail supplémentaire. Par ailleurs, elle précise que son groupe votera contre car ce ne sont pas des tâches ponctuelles mais des tâches régulières qui pourraient être prises en charge par du personnel municipal.

**Monsieur Moulinier** répond que la société qui a obtenu le marché doit reprendre obligatoirement 85% du personnel en poste.

**Monsieur le Maire** précise que la personne en poste au cinéma est un employé municipal.

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**M<sup>elle</sup> Ufferte et M. Barthélemy votent contre.**

**Abstention de Mmes Trautmann, Marcadet-Labarbe, Lafarie et de MM. Martin et Breuzard.**

**aff n°11-046 : Travaux de peinture et de revêtements muraux dans les bâtiments de la commune de Pessac – Attribution du marché**

Une consultation a été lancée, dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics, le 9 décembre 2010. Il s'agit d'un marché public à bons de commande avec minimum et maximum conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la notification et renouvelable pour 3 périodes de 1 an.

Le montant total des commandes pour la durée initiale du marché est :

seuil minimum : 20 000,00 € HT

seuil maximum : 150 000,00 € HT

Cette consultation comporte une clause environnementale avec l'utilisation de produits certifiés EU ou NF Environnement,

La Commission d'Appel d'Offres, en sa séance du 28 janvier 2011, a procédé au jugement des offres et à l'attribution du marché comme suit :

Attributaire : SOFIBAT, 11 avenue de la Tuileranne, 33608 Pessac Cedex

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le montant du marché,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché correspondant.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de M<sup>elle</sup> Ufferte et de M. Barthélemy.**



**aff n°11-047 : Saison 2010/2011 – Convention avec l'IDDAC portant sur les conditions générales de co-organisation et de coproduction**

Dans le cadre de ses missions, l'IDDAC co-organise et coproduit des spectacles avec différentes structures du département.

La Ville de Pessac a décidé de s'inscrire dans ce partenariat via la programmation culturelle de Pessac en Scènes.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de cette opération et des conditions de répartition avec l'IDDAC, des coûts artistiques réalisés et des recettes perçues,
- approuver la convention avec l'IDDAC et autoriser sa signature ainsi que celle de tout autre document se rapportant à l'opération,
- approuver le versement d'une cotisation collective auprès de l'IDDAC pour l'année 2011.

Monsieur le Maire, par ailleurs Président de l'IDDAC, ne prend pas part au vote.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°11-048 : Pessac en Scènes – Contrats et conventions pour la programmation artistique de la saison 2010/2011**

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, le service Pessac En Scène :

- met en place une programmation artistique,
- est un des partenaires de l'Atelier de Mécanique Générale Contemporaine dans le cadre du compagnonnage avec la Ville de Pessac,
- est co-organisateur de la Fête de la musique.

Il en découle la programmation des spectacles suivants : François Morel, Cie Delgado Fuchs, Poèmes du Petit Poucet, Les cafés du désordre, Jean-François Zygel, Hip-Hop Aura, Jerk, Traces, Ficelles, Die Dichte, Festival sur le vif, Fête de la Musique.

Le coût total prévisionnel de cette programmation, incluant les cachets, défraiements et transports des compagnies, est de 115 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette programmation.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Trautmann** qui demande à ce que leur soit communiqué le coût de l'ensemble de l'intégration de Pessac en Scènes au budget municipal, fonctionnement et programmation, afin de comparer les deux situations.

**Madame Le Roy** précise que le coût global reste le même c'est à dire le montant de la subvention allouée à Pessac en Scènes soit 400 000 €.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°11-049 : Pessac en Scènes – Vente externalisée pour la saison 2010/2011**

Afin de toucher un public le plus large possible avec sa programmation, le service Pessac En Scène souhaite externaliser la vente de billets de spectacle auprès de différents prestataires : IDDAC, France billet (Groupe FNAC), Le chèque Lire (Chèque Culture), Europe Medias Interactive (Sortir-Digitik), Box Office, Le Kiosque Culture.

L'ensemble des recettes des billets rétrocédés à la vente à chaque prestataire sera reversé sur le compte de la régie de recette de Pessac En Scènes après chaque spectacle.

Dans cette perspective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de tout document se rapportant à la vente externalisée.

Monsieur le Maire, par ailleurs Président de l'IDDAC, ne prend pas part au vote.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°11-050 : Biennale de Danse 2011 – Convention portant sur l'organisation avec divers partenaires**

Le festival Tendances-Biennale de la danse, créé il y a près de 20 ans à l'initiative de l'IDDAC contribue à favoriser une meilleure diffusion de la danse contemporaine dans le département de la Gironde. A ce titre, des actions partenariales sont mises en place par cette structure avec différents opérateurs culturels du département, autour d'un objectif commun : donner une meilleure visibilité à la danse contemporaine.

En 2011, la Ville de Pessac a décidé de s'inscrire dans ce projet afin de participer au rayonnement départemental de cette opération, sous la forme de la programmation d'un spectacle.

Dans cette perspective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de cette opération et de la participation financière de l'IDDAC à cette action à hauteur de 30 % du coût artistique réalisé,
- approuver la convention avec l'IDDAC, le CLAP St Andrée de Cubzac, la Mairie du Bouscat, Oscar'Art Le Cuvier, l'Espace Culturel du Bois Fleuri / la Mairie de Lormont, la Mairie d'Ambares et Lagrave, la Mairie d'Ambes, le Glob Théâtre, le TNT, la Mairie de Marcheprime, la Mairie de Mérignac, la Mairie de Lège Cap Ferret, Arcachon Expansion, EPCC Le Carré - Les Colonnes, la Mairie de Gradignan/Théâtre des 4 saisons, Musique de Nuit Diffusion et autoriser sa signature ainsi que celle de tout autre document se rapportant à l'opération.

Monsieur le Maire, par ailleurs Président de l'IDDAC, ne prend pas part au vote.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

\*\*\*

**Monsieur le Maire** présente la contribution de la Ville de Pessac à la démarche Bordeaux Métropole 3.0

Cette contribution développe une vision de la Métropole à partir des réflexions engagées dans le cadre de l'élaboration du projet de Ville « Pessac imagine 2030 ».

Cette démarche prospective a été menée avec l'ensemble des acteurs depuis septembre 2010. Plus de 150 personnes y ont participé :

- Syndicats de quartiers et instances participatives pessacaises
- Conseil de Développement Durable de Pessac
- Réunions prospectives et forums publics.

Cette contribution dresse la synthèse des débats et idées clés issus de cette démarche.

« Les nuits sont enceintes et nul ne connaît le jour qui naîtra ».

Ce proverbe turc qu'Edgar Morin a mis en évidence lors d'un récent article dans le journal « Le Monde » illustre bien les interrogations d'aujourd'hui dans ce dur et vaste monde en pleine évolution.

Aujourd'hui, il existe plus de 250 villes de plus d'un million d'habitants, une quarantaine de plus de cinq millions et une quinzaine de plus de dix millions. Tout laisse à penser que ce nombre augmentera.

Avec quelles ambitions, avec quelle attractivité la Métropole bordelaise va-t-elle se saisir des défis du siècle à venir ?

Avec quelle envie du monde, avec quelle ouverture ? On le constate – hélas ! -, l'Europe semble en panne alors que le 21<sup>ème</sup> siècle redéfinit de nouvelles émergences, de nouveaux rapports de forces, de

nouvelles répartitions de richesse.

Les territoires, quels qu'ils soient, en Europe et en France donc, n'échapperont pas à ces réalités.

Si le 19<sup>ème</sup> siècle aura été le siècle de l'émergence des nations européennes, le 20<sup>ème</sup> celui des autres nations du monde et le leur gouvernance - ONU et nombre d'organisations régionales et thématiques – ce siècle sera inévitablement celui d'autres répartitions et de l'urgence écologique.

Pour notre territoire et nos populations, ce 21<sup>ème</sup> siècle est une chance à prendre avec optimisme, volonté et innovation permanente.

La réflexion s'inscrit dans une perspective de développement déjà posée d'agglomération de taille européenne d'un million d'habitants à l'échéance 2030. Pessac, ville de 60 000 habitants, souhaite, à cette échelle, affirmer son rôle moteur et ses fonctions urbaines (habitat, emploi, consommation, services, valorisation des espaces naturels).

L'agglomération doit être une métropole qui rayonne à partir de ses villes, résultante des forces que représentent ses villes. L'agglomération désirée à cette échéance est humaine, innovante, ouverte, urbaine, sociale et post-carbone. C'est un ensemble urbain multipolaire constitué de lieux de vie, d'activités, d'expression, d'épanouissement, de rencontre et de solidarités. C'est un réseau de villes à la fois singulières et complémentaires, où chacune est accompagnée, selon ses spécificités et rythmes propres, dans des domaines clefs. C'est une Métropole de villes en réseaux qui aide à révéler, valoriser et fédérer le potentiel d'initiatives et d'innovations de chaque ville membre, une Métropole de villes porteuses d'initiatives et de projets, territoire de solidarités, aux compétences réaffirmées dans tous les domaines du développement local.

Pour co-construire cette Métropole solidaire, multipolaire et coopérative, Pessac souhaite renforcer son positionnement stratégique de Porte sud et océane, à partir de :

- ses atouts universitaires et économiques
- son rôle d'éco-cité, locomotive et laboratoire d'innovations en matière de développement durable et solidaire
- son ambition en matière de cohésion sociale et de lutte contre la pauvreté et les exclusions
- sa richesse en matière culturelle, d'éducation populaire et de participation citoyenne
- sa place de pôle d'excellence nature et biodiversité
- sa sobriété en carbone et ses performances numériques.

#### **Porte sud et ouest de la Métropole, Pessac exprime 6 ambitions :**

- Pessac au cœur d'un arc de croissance allant d'Euratlantique à l'aéroport
- Une métropole solidaire et généreuse
- Une urbanisation novatrice, durable à l'ouest et au sud de la métropole
- Une bio-métropole avec un Pôle d'excellence nature et biodiversité à Pessac
- Un rayonnement culturel source d'épanouissement humain
- Une métropole numérique et post carbone

### **1 - CONSTRUIRE UN ARC DE CROISSANCE ET D'INNOVATION ALLANT D'EURATLANTIQUE À L'AÉROPORT**

#### **L'arc de croissance et d'innovation**

Pessac concentre près de 1300 entreprises et commerces. C'est dire son poids dans le bassin économique existant. Pôle d'emplois majeur d'entrée d'agglomération, la ville bénéficie d'une forte attractivité en matière économique grâce à sa position stratégique de Porte océane et sud de l'agglomération, à ses infrastructures et réseaux, à son cadre de vie de qualité.

Dans une métropole ouverte qui a misé sur les coopérations créatives avec les territoires voisins et lointains, Pessac s'affirme comme Plateforme multimodale stratégique pour le développement des échanges et partenariats économiques avec le Grand Sud ouest et l'Espagne.

Pessac est aujourd'hui placée au cœur d'un arc allant d'Euratlantique à l'aéroparc, en passant par le Campus et le Boulevard de la connaissance.

De longue date, une filière de développement autour de l'innovation issue de l'université produit de la croissance et contribue à la vitalité de l'agglomération. Des équipements tels que le campus et les

hôpitaux, des pôles de compétitivité (Route des lasers et Prod'innov) structurent cet arc.

Dans cet arc, l'Université joue un rôle majeur, lieu essentiel d'attractivité et de matière grise. La Ville de Pessac demande que la Métropole se saisisse à bras le corps d'un grand projet urbain et solidaire sur le campus.

L'ambition démographique communautaire suppose un développement correspondant de l'emploi et Pessac appelle à la constitution organisée d'un arc allant d'Euratlantique à l'aéroport de Mérignac, en affirmant la vocation du Boulevard de la connaissance et en organisant dès à présent les complémentarités, interconnexions et liaisons entre ses divers pôles structurants : Euratlantique, Campus, Cité des métiers, zone industrielle Bersol revitalisée-Unitec, Cité de la Photonique densifiée, hôpitaux, Bioparc, Aéroparc.

La structuration de cet arc de croissance suppose une coopération et non une compétition entre pôles économiques d'agglomération.

Au sein de cet arc, le partenariat qui se développe avec Mérignac est une force en matière d'implantations, de gestions des espaces et de desserte.

### **Une économie solidaire et durable**

La Métropole de demain doit être positionnée à la fois dans les activités de l'économie productive concurrentielle au plan international et dans celle de l'économie présentielle satisfaisant des besoins essentiellement locaux. La tendance au développement spontané de la seconde est liée dans une large mesure à l'afflux prévisible de population dans notre région. Cela ne dispense pas, bien au contraire, d'une politique volontariste en faveur de la première, car c'est un des facteurs principaux du devenir à long terme de l'économie de l'agglomération.

La Métropole de demain pourrait être positionnée dans les technologies créatives, vertes, saines et durables et dans une économie sociale et solidaire structurée et organisée.

La Métropole se doit à la fois de réussir à attirer les entreprises citoyennes spécialisées dans ces nouvelles technologies et développer une nouvelle économie fondée sur l'épanouissement humain.

Une économie alternative qui saurait relever les défis sociaux et écologiques avec un soutien prioritaire systématisé aux modes de production et de consommation durables, une valorisation des ressources et filières locales de production et de distribution (marchés, AMAP, circuits courts ...), un développement de systèmes productifs locaux coopératifs, une promotion d'une économie du partage, de la réutilisation et de la valorisation en circuits courts, une forme d'économie circulaire.

La Métropole pourrait affirmer son rôle de garant d'un développement plus partagé et plus régulé des ressources. Pour cela, elle doit se doter d'un système d'évaluation et imaginer des indicateurs de progrès économiques fondés sur la mesure du bien être et de l'impact écologique et sanitaire des activités de son territoire.

La Métropole s'engagerait vers une nouvelle économie du développement durable et développer ses filières d'excellence en matière d'éco-développement : pôle construction durable, plan de soutien aux nouvelles technologies environnementales et aux éco-filières (efficacité énergétique, énergies renouvelables, recyclage, gestion des forêts, gestion des espaces verts urbains et de la nature en ville, préservation de la biodiversité ...), schéma de développement de l'économie sociale et solidaire, soutien à la création de coopératives locales de mutualisation, ...

Ainsi, dans une perspective de développement durable et de prévention des exclusions, il conviendrait de conduire un projet volontaire et ambitieux de développement de l'économie sociale et solidaire afin de créer et de faciliter l'accès à l'emploi pour tous.

## **2 - UNE MÉTROPOLE SOLIDAIRE ET GÉNÉREUSE**

La Métropole rêvée est promotrice de solidarité entre ses groupes sociaux et entre les territoires qui la

composent. Le projet social métropolitain est à construire à une double échelle, celle des villes où les proximités permettent l'émergence de projets de développement sociaux et celle de la Métropole régulant et favorisant la cohésion sociale d'ensemble et les solidarités territoriales.

Il s'agit de co-construire une Métropole d'équilibres et de coopération, basée sur un équilibre rive droite/gauche retrouvé, une politique de l'habitat équilibrée, une solidarité affirmée entre villes. Cette question, qui constitue un enjeu de société essentiel, doit être traitée de façon prioritaire. La seule logique marchande appliquée au domaine foncier conduit spontanément à une fragmentation territoriale reflétant la fragmentation sociale. Pour éviter que la zone sud-ouest de l'agglomération devienne progressivement un territoire inaccessible aux ménages à revenu modeste, une politique volontariste de maîtrise du foncier devra être mise en place.

Pour une Métropole garante de la solidarité intercommunale et de la cohésion sociale, une gouvernance sociale d'agglomération est à inventer pour renforcer la prise en compte des besoins des populations les plus démunies à l'échelle intercommunale : droit au logement, gratuité des transports publics, lutte contre la précarité énergétique, accès aux produits sains et durables pour tous ...

Dans ce cadre, Pessac rêvée en 2030 se veut une ville solidaire, intergénérationnelle, mixte et métissée qui a développé, par une politique volontariste de services et de logement adaptés, l'accueil des jeunes et familles et a su, par la mise en œuvre partenariale et coordonnée de son projet de solidarité, réduire la pauvreté et la précarité.

Le développement des services à la personne et des solidarités intergénérationnelles a constitué, via l'économie sociale et solidaire, une filière d'activité et de création d'emplois majeure pour Pessac. En lien avec les Hôpitaux et le Campus, les personnes âgées sont devenues des acteurs essentiels de la solidarité, bénévoles et créateurs d'une économie présentielle nouvelle.

Pessac est une ville qui facilite les liens et rencontres entre générations : mixité générationnelle dans l'habitat, transferts de connaissance, échanges professionnels, échanges de services, "sorties" pour toutes les générations ...

Pour cela, elle a développé une politique du logement basée sur l'équilibre, l'accessibilité à tous et la mixité sociale et fonctionnelle des logements, caractérisés par leurs performances énergétiques, leur modularité et adaptabilité aux problématiques individuelles et aux évolutions de vie et de la famille.

Pessac affirme sa volonté de promouvoir l'épanouissement personnel et collectif pour toutes les générations en offrant un service public performant dans les domaines éducatifs, culturels, sportifs et s'adaptant aux temps sociaux. Un bureau des temps intercommunal devrait permettre l'anticipation et l'adaptation des projets et services aux rythmes de demain.

Ainsi, en terme de qualité de vie dans les villes, l'accès et le développement des services de proximité, en lien avec l'économie sociale et solidaire, doivent être anticipés et adaptés : ouverture de nouvelles crèches accompagnées d'une réflexion sur les horaires d'ouverture pour aider à l'accès à l'emploi et au loisir ; développement des Systèmes d'Échanges Locaux (SEL) et des coopératives de mutualisation ; développement de services collectifs de proximité et d'équipements mutualisés entre habitants ; regroupement de services culturels, administratifs, sociaux et sportifs dans un même lieu, afin que des usages mixtes puissent s'y tenir ; soutien aux plateformes de services aux publics regroupant et optimisant les services aux usagers.

### **3 - UNE URBANISATION NOVATRICE, DURABLE À L'OUEST ET AU SUD DE LA MÉTROPOLE**

Ville pionnière en matière d'urbanisme durable, celui-ci est un élément fort de l'identité et de la mémoire collective des quartiers pessacais. Pessac, éco-cité exemplaire, est un laboratoire en matière d'urbanisme et d'aménagement durables.

Dès le début de son urbanisation, Pessac a été le lieu d'expérimentation d'un urbanisme novateur, constituant un patrimoine urbain, historique et social remarquable à préserver : Cité des Castors, ancienne cité ouvrière bâtie de façon solidaire par ses habitants en 1948 ; Cité Frugès-Le Corbusier, construite en 1926 et site qui pourrait être classé UNESCO ; Quartiers de Casino et des Musiciens ;

ensembles collectifs de la Châtaigneraie-Arago construits en 1966 et des tours de Saige Formanoir en 1972 ...

### **Pessac 2030 : l'urbanisme durable**

Par l'application systématisée d'un nouveau référentiel d'aménagement durable, partagé avec la CUB et tous ses partenaires, Pessac 2030 a réussi son développement urbain intégré et inventé la Ville durable de proximité, où tous les projets d'aménagement et de renouvellement urbain respectent pleinement les principes du développement durable et les objectifs climat-énergie.

Ce nouveau modèle de développement urbain s'est construit progressivement et collectivement, avec tous les services, partenaires et habitants, autour d'objectifs urbains partagés inscrits dans un schéma d'urbanisme durable et solidaire exemplaire, notamment :

- La maîtrise de l'étalement urbain en préservant et développant la nature en ville.
- Une Ville de proximité avec développement multipolaire et multifonctionnel préservant les grands équilibres habitat/emploi/nature
- Les défis de la sobriété énergétique, de l'adaptation au changement climatique et de la préservation de la biodiversité urbaine
- La mixité et la cohésion sociale à l'échelle de l'agglomération et des quartiers, avec un développement des services et des solidarités de proximité.

Pour construire cette Métropole durable rêvée et contribuer à l'agglomération millionnaire, une urbanisation de la partie de ville centre, ouest et sud peut s'imaginer de façon multipolaire en lien avec l'arc de croissance autour de l'affirmation de deux centralités majeures pour l'avenir, reliées aux centralités secondaires :

- Un « grand » centre ville redynamisé et conforté avec des équipements attractifs et des services nombreux, composé d'ensembles interconnectés et reliés en modes doux : Ecoquartier Le Pontet-Lartigon ; Arago ; Monteil ; Bellegrave/Pessac centre/les Échoppes. Un centre-ville relié aux autres communes et à Bordeaux par son pôle multimodal et son chemin de fer de ceinture passant par le triangle des Échoppes.
- Un pôle majeur autour de l'Alouette et du TCSP : construction d'un futur pôle intermodal à Pessac-Alouette reliant cette seconde centralité aux autres pôles de l'agglomération, notamment vers l'aéroport.

Les deux gares, de Pessac Centre et Pessac Alouette, constituent un atout majeur pour la ville et la Métropole, en tant que nœuds de déplacements de populations.

La disponibilité foncière permet d'imaginer un développement de l'habitat, de l'emploi et des services à partir des axes de transports collectifs, et favoriser ainsi le renouvellement urbain et la densification des zones déjà ouvertes à l'urbanisation tout en préservant le mieux possible la biodiversité et la qualité paysagère.

L'accueil de nouveaux habitants sur Pessac d'ici 2030 est, pour les habitants ayant participé aux forums publics, conditionné au respect des équilibres des espaces urbanisés et des espaces naturels.

La Ville de Pessac souhaite consolider son identité de ville nature, et aller plus loin dans l'innovation et la co-construction d'une éco-cité exemplaire.

Ceci se traduit notamment par la définition partagée d'un nouveau projet urbain ambitieux, notamment en matière de :

- Réalisation des projets d'écoquartiers :
  - Rénovation durable du quartier d'Arago-la Châtaigneraie avec réhabilitation BBC du parc social et certification « Haute qualité environnementale » des aménagements
  - Construction du quartier durable du Lartigon–Le Pontet
  - Construction du quartier durable de Chappement Lucido et de Bacalan
- Préservation des paysages (vignes, forêts, parcs et jardins, patrimoine urbain ...), développement d'une trame verte et bleue (coulée verte, ruisseau du Peugue, ...).
- Innovations en terme de multifonctionnalité, accessibilité et modularité des équipements et des logements : une ville qui s'adapte à l'évolution des besoins des habitants par la mutabilité et le caractère évolutif des espaces et des constructions
- Appropriation collective du référentiel urbanisme durable et climat-énergie dans toutes les

opérations d'aménagement et de construction, avec notamment :

- la rénovation durable du campus et ouverture du campus sur la ville
  - le développement des centres hospitaliers
  - la densification et dynamisation des zones d'activités.
- Innovations en matière d'énergie et d'adaptation au changement climatique : anticipation du risque retrait-gonflement dans les constructions, développement des énergies renouvelables ...

#### **4 - UNE BIO-MÉTROPOLE AVEC UN PÔLE D'EXCELLENCE NATURE ET BIO-DIVERSITÉ À PESSAC**

Territoire de synthèse de la vie animale et végétale, la Métropole rêvée préserve les ressources, la nature et veille à un équilibre générationnel en favorisant les parcours de vie et en adaptant les services aux besoins de toutes les générations.

Élue capitale de la Biodiversité en 2010, dans la catégorie des villes de 30 000 à 100 000 habitants, Pessac a fait de la préservation de la nature en ville sa priorité : elle a su concilier maîtrise de l'étalement urbain et protection de la biodiversité.

En 2030, Pessac serait une ville densifiée dans le respect de la nature et un pôle d'excellence nature en ville et biodiversité urbaine. Aussi, les espaces naturels, représentant 40% du territoire, les vignes et terrains agricoles, les forêts auront été préservés :

- De nombreux corridors écologiques ouverts sous forme de trames vertes et bleues (coulée verte Pessac/Mérignac, coulée verte du Campus, protection des ruisseaux - Peugue, Serpent, Lartigon - et des milieux humides).
- Les espaces habités ont été densifiés et renouvelés selon les principes du développement durable ; les inventaires et études d'impact biodiversité sont systématisés pour chaque aménagement.
- La nature en ville a été développée grâce à l'action volontariste de la Métropole et des communes :
  - Développement de la place du végétal en ville : jardins partagés, jardins de trottoir, jardins terrasse, jardins suspendus, promenades aériennes sur des toitures végétalisées, espaces verts de proximité dans chaque quartier valorisés par des usages publics diversifiés (aires de jeux, jardins potagers collectifs, aire calme et nature ...),
  - Plan intercommunal de lutte contre les espèces invasives, plan de protection des espèces endémiques
  - Généralisation du « Zéro phyto » et plan de protection des sols (risque argile, pollution, imperméabilisation ...)
  - Plan de soutien de l'agriculture urbaine et de l'agriculture familiale de proximité
  - Un programme de soutien pour l'adaptation au changement climatique des cultures, semences et espaces naturels
- Un Pôle d'excellence métropolitain pour la conservation et la valorisation de la biodiversité urbaine avec :
  - le projet SAVE au Bourgailh - Parc animalier et végétal, éco-centre de conservation et de valorisation de la biodiversité,
  - Un Campus et des entreprises impliqués : recherches et partenariats biodiversité
  - Des habitants sensibilisés et mobilisés : sentinelles de la biodiversité, sentiers d'interprétation biodiversité, guides-potagers et jardiniers solidaires ...

Cette Bio-Métropole représente un potentiel d'activité touristique à valoriser et à mettre en réseau à l'échelle de l'agglomération (circuits, boucles vertes ...). La préservation, la gestion durable, le développement et la valorisation de cette nature en villes représentent également un potentiel économique majeur et un vivier d'emplois de proximité.

#### **5 – UN RAYONNEMENT CULTUREL SOURCE D'EPANOUISSEMENT HUMAIN**

Pour Pessac, la culture est une dimension du développement urbain indispensable à la cohésion sociale et au développement de la Métropole. Elle favorise le vivre-ensemble, améliore la qualité de vie et l'attractivité de la ville en offrant aux différents groupes sociaux diverses formes de divertissement et des possibilités de rencontres, de participation et de créations toujours renouvelées.



En changeant les rapports à la culture pour sans cesse s'ouvrir à de nouveaux publics, être un lieu de vie, d'échanges, de débats, de participation, Pessac rêve d'être une agora permanente – les Forums de Pessac en sont une manifestation - et ainsi contribuer, par sa richesse créative et participative, au rayonnement de la Métropole.

Pour y contribuer activement, Pessac veut s'affirmer comme pôle d'excellence et lieu d'expérimentation d'une culture hors murs, laboratoire de bouillonnement culturel populaire dont les habitants sont les principaux auteurs et acteurs.

Elle dispose pour cela de plusieurs atouts majeurs qu'elle souhaite consolider et plusieurs projets structurants à valoriser à l'échelle de l'agglomération, notamment :

- Le Festival du Film d'Histoire, lieu de débats publics et de diffusion du cinéma,
  - La création d'un « Pôle Image et Regard » en centre-ville autour du cinéma Jean-Eustache et de l'artothèque « Les Arts au Mur »,
  - La construction du pôle «Camponac» - autour de la Médiathèque Jacques Ellul -, dédié à la diffusion et à la pratique culturelle autour du livre, de la musique,
  - Un pôle d'innovation et d'activités autour des cultures urbaines et de l'expression culturelle des jeunes : Festival des Vibrations Urbaines, Break in the city, salle Sports événements de Bellegrave
- ...,
- Les évènementiels nature et culture : Printemps et Automne du Bourgaillh, Festival des jardins Sur le vif ...,
  - Un laboratoire de création culturelle et territoire d'accueil de résidences d'artistes : par le développement d'initiatives tels que le théâtre populaire participatif animé par l'Atelier de mécanique générale contemporaine en résidence,
  - Quartier du monde, la Ville est ouverte à l'Europe et au monde : Rencontres africaines depuis 20 ans, coopération décentralisée, jumelages...,
  - Une culture qui investit toute la Ville, tous les espaces, tous les quartiers et réunit toutes les générations.

Par son histoire démocratique particulière, la vitalité de ses Syndicats et Comités de quartiers actifs depuis les années 1900, la richesse créative de son tissu associatif, le dynamisme de son Conseil de Développement Durable créé en 2010, sa tradition de concertation, et ses initiatives de co-production, Pessac souhaite également contribuer activement à inventer une nouvelle gouvernance partagée, du quartier vers l'agglomération, du local au global.

## **6 - UNE MÉTROPOLE NUMÉRIQUE ET POST-CARBONE**

L'agglomération multipolaire qui s'est construite au fil du temps à partir du dynamisme de ses villes, motrices de son développement, est un modèle d'organisation de l'espace favorable au rapprochement des fonctions (habitat, emploi, consommation).

La Métropole post-carbone peut s'appuyer sur ces îlots regroupant les principales fonctions et répondant aux principaux besoins ; une Métropole à ambition facteur 4, sobre, efficace et renouvelable, terre de projets à forte performance énergétique.

Une Métropole qui a réussi à réduire les gaz à effet de serre en induisant des changements dans les domaines de la politique énergétique, de l'industrie, de l'agriculture, des déplacements transports, du BTP et du logement, dans les comportements. Une Métropole qui a su préserver l'accès à l'énergie pour tous, organiser une production locale d'énergie (par unités intégrées dans la ville ou le territoire) et anticiper son adaptation au changement climatique. Pessac prendra toute sa part à cette œuvre de longue haleine, notamment en donnant une impulsion majeure au développement de la géothermie et des réseaux de chaleur.

Une Métropole garante de la performance carbone et énergétique des projets d'aménagement et de développement : éco-conditionnalité, contrôle et évaluations ...

Une Métropole qui conduit des actions volontaristes et continues de sobriété énergétique, développe la recherche systématique d'une meilleure efficacité dans tous les usages et tous les équipements, et soutient un recours prioritaire aux énergies renouvelables.

Cette sobriété énergétique et le rêve d'une métropole Zéro carbone obligent à agir sur les besoins de

mobilité : urbanisme (mesure de long terme), co-voiturage, télé-travail. S'y ajoute un recours accru aux transports collectifs (notamment en utilisant pour cela une partie de la rocade, dotée d'une couverture anti-bruit), une urbanisation imaginée en forme d'éco-quartiers, d'habitat s'intégrant aux paysages et privilégiant les liaisons douces. Et à l'échelle de la Métropole, penser les déplacements en fonction des temps sociaux et anticiper l'évolution des transports individuels en organisant par exemple, la place de la voiture électrique.

Se jouera également, le moment venu, la nécessaire réflexion autour d'un éventuel péage urbain, couplé à la gratuité de transports publics, développés et plus modulaires (train, tram, bus, navettes, bateaux...).

Cette Métropole se devra d'être virtuellement ouverte, 24h/24h et 7j sur 7 offrant du service, du loisir, de l'échange avec une infrastructure numérique le permettant.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Olivier** qui souhaite faire une remarque puisqu'il est partie prenante au titre de la Communauté urbaine. Il avait quelques craintes, mais à la lecture de la contribution du Conseil de Développement Durable de la Ville de Pessac, il est fort agréablement surpris d'une part par la participation et par l'implication de la population et d'autre part, parce que cette contribution est extrêmement positive.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Hofer** qui ajoute que l'importance de l'expertise citoyenne montre là tout son intérêt. Le travail mené ensemble au niveau de la Municipalité a été très intéressant et porteur d'un avenir souhaitable pour l'ensemble de l'agglomération. Trois termes mériteraient d'être creusés : reconversion, développement local participatif et la transition.

Il faut repenser collectivement la reconversion de toutes les industries automobiles qui sont nombreuses sur l'agglomération et qui vont être amenées à évoluer pas forcément favorablement. Il y a la reconversion des industries militaires et de l'armement . On est dans un siècle qui doit pacifier ses relations entre les peuples.

En ce qui concerne le développement local participatif, il faut considérer chaque habitant de l'agglomération comme un acteur développeur potentiel.

La transition doit amener les sociétés sur une ère post-carbone et doit aussi faire réfléchir sur la façon dont on emmène chacun dans cette évolution. Il existe un réseau de villes qui se crée à partir d'expériences intéressantes, notamment des villes anglaises, et qui pourrait apporter son expertise.

\*\*\*

**Monsieur le Maire** donne ensuite la parole à **Monsieur Haurie** pour la présentation du Projet 2011 de la Ville de Pessac à savoir le Projet @ccueil.

**Monsieur Haurie** précise que ce sont 4 directions générales, une dizaine de directions métiers et une soixantaine d'agents qui ont été impliqués dans ce travail.

Il tient à remercier les chevilles ouvrières de ce projet : le chef de projet, Pierre Lormeau, les directeurs, Philippe Frémont et François Garaud et tous ceux qui ont participé à ce projet qui a été bouclé en moins de 16 mois.

Ce projet s'appuie sur deux piliers : rénover notre accueil physique et mettre en place un accueil en ligne tout en respectant la qualité du service rendu aux usagers.

La volonté municipale est de faire en sorte que 24h/24 et 7j/7 des informations, des services, un dialogue puissent être mis en place entre la commune et les usagers. Il faut être en mesure de leur fournir un accueil global qui concerne l'ensemble de leurs préoccupations. Pour cela, il faudra les accompagner, les orienter en fonction des besoins de chacun et au plus près de leurs demandes.

Dès lors, l'accueil doit être lisible, facilement repérable, permanent, efficace, personnalisé et d'un accès facile.

Le périmètre de départ de cet accueil doit permettre aux familles de réaliser auprès du même service ou avec la mise en place du futur portail toute une série de démarches : inscriptions scolaires, accueils

périscolaires, centres de loisirs, pré-inscriptions en crèches, crèches familiales, halte-garderie, ainsi qu'un certain nombre de démarches administratives telles que les demandes d'actes, de livrets de famille ou les inscriptions sur les listes électorales...

Cet accueil a comme principaux objectifs de délivrer le même ensemble de prestations par un accueil physique et virtuel, de mettre en ligne un Portail de télé-services unifié et de mettre en place une Régie unique Famille en offrant la possibilité de diversifier les moyens de paiement (télé-paiement ou CB).

Au-delà de l'accueil, ce service doit également permettre de traiter efficacement les demandes d'aides et les réclamations.

Il faut inscrire la Ville comme la référence des services publics de proximité par une politique d'accueil innovante en positionnant l'accueil comme un métier à haut niveau d'expertise, en liant systématiquement les accueils physiques, téléphoniques et virtuels, en offrant à l'utilisateur des dispositifs d'accueil et d'accompagnement novateurs, en prenant en compte les contraintes relatives au temps sociaux des usagers et en accompagnant les évolutions de la société.

Cette action s'inscrit dans les grands principes de la Ville. « Ville généreuse » par le développement du service public et son adaptation, « Ville durable et écologique » par le biais de la dématérialisation et « Ville à partager » par le développement de la communication, de l'interactivité et du dialogue entre les usagers et les services.

Ce projet est le fruit d'une construction participative et transversale entre les services et les usagers.

Il tourne autour de trois axes : un accueil convivial et personnalisé qui sera rénové pour offrir plus de confort, plus de confidentialité, une relation numérique à l'utilisateur performante avec une offre de téléservices et de télépaiements et une équipe dédiée et experte dans la relation avec les usagers qui puisse accompagner de façon individualisée les démarches.

Cet accueil se fera sur trois niveaux : un accueil directionnel, un accueil unique pour répondre à l'ensemble des demandes administratives et un accueil expert pour les démarches plus complexes.

Vers la fin mars 2011, le Portail @accueil sera mis en ligne. Il sera suivi début avril par la Façade Unique Famille qui regroupera l'ensemble des services et la possibilité de les payer par cartes bancaires ou par télépaiement. Enfin en septembre, les travaux ayant lieu pendant l'été, aura lieu l'inauguration du nouveau hall de l'Hôtel de Ville.

Cela représente, en investissement, 115 000 € TTC pour l'acquisition des logiciels et des équipements informatiques et 170 000 € TTC pour l'aménagement du hall et en fonctionnement, 10 477 € par an pour l'accès Internet professionnel, 8 000 € de formations, 14 000 € par de maintenance.

Les frais de personnels se font à coût constant.

**Monsieur le Maire** remercie à nouveau l'ensemble des services qui se sont mobilisés sur ce projet.

*La séance est levée à 23h10*